



CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

14 DÉCEMBRE 2015

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2015.....	8
<u>Rapport n° 15-28434/141 DVSEJ</u>	10
DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DES RESSOURCES PARTAGÉES – Participation de la Ville de Marseille aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association.....	10
<u>Rapport n° 15-28467/142</u>	13
DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT – DIRECTION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU PATRIMOINE – SERVICE DE L'ACTION FONCIÈRE – 8 ^{ème} arrondissement – Périer – Avenue Ferdinand Flotte – Cession d'un bien immobilier à Madame Elisabeth Eltvedt.....	13
<u>Rapport n° 15-28425/143 DVSEJ</u>	14
DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE – SERVICE DE LA PETITE ENFANCE – Aide financière au fonctionnement d'associations oeuvrant dans le domaine de la petite enfance – Paiement aux associations des premiers acomptes sur subventions à valoir sur les crédits de l'exercice 2016.....	14
<u>Rapport n° 15-28412/144 DVSEJ</u>	17

DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE- SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE- Inscriptions scolaires - Actualisations des périmètres scolaires.....	17
<u>Rapport n° 15-28387/145 DF</u>	18
DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES - SERVICE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT ET DE LA PROGRAMMATION - Dépenses d'Investissement des Mairies de Secteur à effectuer avant le vote du Budget Primitif 2016.....	18
<u>Rapport n° 15-28288/146 DGAVE</u>	18
DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS - Déclaration des avantages en nature attribués par la Ville de Marseille aux clubs sportifs.....	18
<u>Rapport n° 15-28139/147 DVSE,J</u>	19
DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE – DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE DE LA PETITE ENFANCE - Politique en faveur de la famille - Attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement aux associations -Association pour la Valorisation des Espaces Collaboratifs (AVEC) - Crèches du Sud - L'Ile aux Enfants - Association Familiale d'Aide à Domicile (AFAD).....	19
<u>Rapport n° 15-28538/148 DM</u>	21
DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE LA MER - SERVICE MER ET LITTORAL - Division Etudes Travaux et Gestion du Domaine Public Maritime - Plage de la Pointe Rouge - Projet de concession de plage naturelle - Demande d'agrément au Préfet autorisant l'ouverture des sous-traités d'exploitation de plage 12 mois par an.....	21
<u>Rapport n° 15-28476/149 DEEU</u>	28
DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION – DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE - Gestion du jardin partagé Lou Pebre d'Ai quartier Sainte-Anne, avenue de Mazargues 8 ^{ème} arrondissement - Approbation d'une convention d'occupation et d'usage avec l'association Les Jardiniers de Marseille, du Cœur aux Jardins.	28
<u>Rapport n° 15-28503/150 DAH</u>	28

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT- SERVICE DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME - Engagement Municipal pour le Logement - Aides à la réalisation de trois opérations - Le Phare 3 ^{ème} arrondissement - rue Nau 6 ^{ème} arrondissement - Ilot Allar 15 ^{ème} arrondissement.....	28
<u>Rapport n° 15-28513/151 DEFEU</u>	33
DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE - Attribution de subventions à différentes associations oeuvrant dans le domaine de l'environnement - Approbation de conventions.....	33
<u>Rapport n° 15-28547/152 DTBS</u>	35
DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS – DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS SUD - Relogement du Bureau Municipal de Proximité de Louvain et du Service de la Police Administrative dans l'immeuble du 9 boulevard de Louvain – 6 ^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.....	35
<u>Rapport n° 15-28549/153 DTBS</u>	36
DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS SUD - Mise aux normes des menuiseries de la Maison pour Tous - Centre Social Julien, 33 Cours Julien - 6 ^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux - Financement.....	36
<u>Rapport n° 15-28606/154 SAC</u>	37
DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS - DIRECTION DES FINANCES - Participations familiales aux accueils collectifs de loisirs dans les centres d'animations gérés par les Mairies de Secteur Actualisation des tarifs pratiqués.....	37
<u>Rapport n° 15-28580/155 DGP</u>	39
DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT DIRECTION DES GRANDS PROJETS - 8 ^{ème} et 9 ^{ème} arrondissements - Présentation du rapport annuel d'exploitation AREMA 2014.....	39
<u>Rapport n° 15-28579/156 DGP</u>	41

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT - DIRECTION DES GRANDS PROJETS - Contrat de stade conclu avec la Fédération Française de Football en vue de l'accueil de l'Euro 2016 au stade Vélodrome.....	41
<u>Rapport n° 15-28487/157 SPU</u>	42
DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - SERVICE PROJETS URBAINS - Avis du Conseil Municipal sur la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de Marseille.....	42
<u>Rapport n° 15-28490/158 SPU</u>	43
DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - SERVICE PROJETS URBAINS - Demande à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de prescrire une nouvelle enquête publique sur la modification d'ordre général du Plan Local d'Urbanisme de Marseille.....	43
<u>Rapport n° 15-28438/159 DVSEJ</u>	47
DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE -DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE DIVISION CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - Contrat Enfance Jeunesse et Objectif Jeunes - Paiement aux associations ou autres organismes d'acomptes sur subventions de fonctionnement à valoir sur les crédits de l'exercice 2016.	47
<u>Rapport n° 28437/160 DGUP</u>	48
DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE LA MOBILITE ET DE LA LOGISTIQUE URBAINE - DIVISION DE LA MOBILITE URBAINE - Approbation de dénomination de voies.....	48
<u>Rapport n° 15-28460/161 DEEU</u>	52
DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE - Crèche Saint-Giniez - Rénovation des espaces extérieurs - 8 ^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.....	52
<u>Rapport n° 15-28457/162 DAH</u>	53
DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - SERVICE AMENAGEMENT ET HABITAT CENTRE SUD - Opération de rénovation urbaine ZUS Centre Nord- 1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 6 ^{ème} arrondissements - Approbation de l'avenant 6 à la convention pluriannuelle de financement n °10/669 entre la Ville et le GIP-MRU.....	53

<u>Rapport n° 15-2573/163 DSFP</u>	54
DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT – DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE LA GESTION IMMOBILIERE ET PATRIMONIALE – Approbation de subventions en nature accordées à des organismes dont l'activité présente un intérêt général local.....	
	54
<u>Rapport n° 15-28581/164 DGP</u>	55
DELEGATION GENERALE - DIRECTION DES GRANDS PROJETS - 8 ^{ème} arrondissement - Contrat de Partenariat du Stade Vélodrome et abords - Autorisation de signature de la convention de mise à disposition du parking relais Rond-Point du Prado.....	
	55
<u>Rapport n° 15-28586/165 DASS</u>	56
DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Soutien aux équipements sociaux Acomptes sur le budget 2016.....	
	56
<u>Rapport n° 15-28621/166 DAC</u>	58
DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Attribution d'une subvention d'investissement à l'association Musicatreize Mosaïques - Approbation de la convention de financement conclue entre la Ville de Marseille et l'association Musicatreize Mosaïques.....	
	58
<u>Rapport n° 15-28479/167 DAH</u>	59
DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME - Engagement municipal pour le logement - Prorogation du dispositif d'aide à la production de logements sociaux pour 2016.....	
	59
<u>Rapport n° 15-28585/168 DASS</u>	60
DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - SERVICE DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - Paiement aux associations ou autres organismes d'acomptes à valoir sur les crédits de l'exercice 2016.....	
	60
<u>Rapport n° 15-28614/169 DSFP</u>	61
DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMONE - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 8 ^{ème} arrondissement - Sainte-Anne - Avenue Clot-Bey et Alexandre Dumas - Lancement d'un appel à projets conjoint avec la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole en vue de la cession d'un ensemble immobilier.....	
	61

<u>Rapport n° 15-28586/170 DASS</u>	65
DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE – DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Soutien aux équipements sociaux - Acomptes sur le budget 2016.....	
	65
<u>Rapport n° 15-28590/171 DVSEJ</u>	65
DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône - Approbation de l'avenant n°3 au contrat CEJ-2G n°2012-503.....	
	65
<u>Rapport n° 15-28620/172 DAC</u>	67
DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Paiements aux associations culturelles des premiers versements de subventions 2016 - Approbation des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations.....	
	67
<u>Rapport n° 15-28504/173 DAH</u>	68
DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - GIP Marseille Rénovation Urbaine - Approbation des termes du protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain cofinancés par l'ANRU dans le cadre du NPNRU à Marseille.....	
	68
<u>Rapport n° 15-28639/174 DPMS</u>	69
DELEGATION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA SECURITE - SERVICE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - Dispositif de médiation sociale urbaine - Demande de subvention auprès de l'État.....	
	69
<u>Rapport n° 15-28637/175 DM</u>	71
DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA MER - Plan de préservation et de valorisation du milieu marin et de ses ressources Gestion de l'aire marine Prado-Frioul - Autorisation de solliciter des co-financements.....	
	71
<u>Rapport n° 15-28662/176 DGUAH</u>	72
DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - Modalités d'exercice de la compétence Aménagement transférée à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole - Conclusion d'une convention de gestion de gestion en application de l'article L.5215-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.....	
	72



La séance du Conseil des 6^e et 8^e arrondissements est ouverte, dans les formes réglementaires, à 19 h, sous la présidence de Monsieur Yves MORAINÉ, Maire du 4^{ème} secteur.

M. le MAIRE.- La parole est au benjamin de l'assemblée, Monsieur Cédric MAZET pour l'appel nominal des conseillers.

(Monsieur Cédric MAZET procède à l'appel nominal)

PRÉSENTS : Mmes et MM. ARAGONES, BONVIN, CANICAVE, CARADEC, CATANEO, CAULE, COHEN, DETAILLE, DI GIOVANNI, DJIANE, FARHI, FRANCESCHETTI, GAUDIN, GEIER-GHIO, GEMINI, GINER, GOMEZ, HOCHFELDER, JOUVE, LEVY-MOZZICONACCI, MALRAIT, MARTINOD, MAZET, MENCHON, MORAINÉ, OURET, PALLOIX, PREZIOSI, RENAUD, ROCCA-SERRA, SCHILLING, TALAZAC, VALLETTE, VANNUCCHI, VITALIS, VLASTO, ZAOUI.

EXCUSÉS : Mmes et MM. CLAUDIUS-PETIT, JACQUIER, JOLLIVET, MERY, RICCA, ROGER, NOSTRIANO, VASSAL.

M. le MAIRE.- Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2015

Mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir adopter le procès-verbal de notre séance précédente en date du 25 novembre 2015.

Y a-t-il des observations ?

Pas d'observation ? Pas de question ?

**Le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2015
est adopté à l'unanimité.**

En préambule de ce Conseil d'arrondissements, je voudrais remercier le Sénateur-Maire de Marseille, Jean-Claude GAUDIN, d'être présent parmi nous. C'est l'occasion aussi de lui dire l'attachement de l'ensemble des conseillers de la majorité municipale - je crois que je pourrais presque dire des autres aussi, mais je ne veux pas parler à leur place - et de vous remercier, Monsieur le Maire, pour l'attention que vous portez aux demandes dont je me fais l'interprète auprès de vous pour ce secteur qui reste le vôtre. C'est grâce à votre attention que nous pouvons développer un certain nombre de projets. Ne donnez pas trop à l'Académie sur votre réserve parlementaire parce que, après, il n'y aura plus rien pour nous. Merci de votre présence et de votre amitié.

(Applaudissements)

Je voudrais également féliciter notre collègue Anouck ARAGONES qui a mis au monde, il y a quelques semaines, un petit Andréa.

(Applaudissements)

Je voudrais terminer ce préambule en félicitant nos collègues élus dans les 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements Conseillers régionaux dans la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : Madame Nora PREZIOSI, Madame Catherine GINER et Madame Anne CLAUDIUS-PETIT.

(Applaudissements)

Leur élection fait honneur aux 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements.

Je voudrais également adresser nos salutations républicaines à l'ensemble de ceux qui, sans rencontrer le succès, ont contribué à l'exercice démocratique.

Ces préambules étant faits, je vous propose d'aborder immédiatement l'ordre du jour.

Rapport n° 15-28434/141 DVSEJ
DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ –
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE
– SERVICE DES RESSOURCES PARTAGÉES – Participation de la Ville
de Marseille aux dépenses de fonctionnement des écoles privées
sous contrat d'association

Rapporteur : Mme CAULE

Mme CAULE.- Monsieur le Sénateur-Maire, Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport émane de la Délégation générale de l'Éducation, de la Culture et de la Solidarité, Direction de la Vie scolaire et de l'Enfance.

La loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959 rend obligatoire la prise en charge par les communes des dépenses de fonctionnement des classes privées élémentaires du premier degré sous contrat d'association avec l'Etat. La Ville se doit aussi de prendre en charge, pour les établissements privés sous contrat, les frais de fonctionnement matériel des classes maternelles. Il vous est proposé de réévaluer la participation de la Ville à compter du 1^{er} janvier 2016, et pour les deux exercices qui suivent : 2017 et 2018.

Pour 2016, 877 € par an et par élève pour les écoles en Réseau d'Education Prioritaire, et 850 € par an et par élève pour les écoles hors REP.

Je vous demande d'approuver ce rapport.

Mme PALLOIX.- Monsieur le Maire, Monsieur le Sénateur-Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, bonsoir !

Je sais bien que c'est la loi, mais je serais encline à voter contre un tel rapport parce que je suis foncièrement pour les écoles de la république. Le fait que les écoles privées reçoivent des subventions ne me convient pas du tout. Mais, dans les annexes, nous avons 57 écoles privées dans tout Marseille qui vont recevoir cette subvention. Si, à la louche, nous faisons le compte des élèves, je ne sais pas si l'école de la république pourrait recevoir ces élèves si l'on n'avait pas ces écoles. Nous avons déjà des classes surchargées dans les écoles de la commune et, donc, on sent très bien que, malheureusement, ces écoles sont utiles.

Compte tenu du fait que les enseignants sont des enseignants de l'Education nationale, je vais m'abstenir. Mais, j'avoue qu'il faudrait faire un petit effort pour que nous n'ayons plus ces différences. On leur donne un peu d'argent, mais c'est creuser certaines inégalités parce que, dans certains quartiers, si vous n'allez pas à l'école privée vous n'avez pas d'ouverture sur l'école publique. Ce n'est pas trop normal non plus pour des gens qui n'ont pas les moyens de payer.

M. le MAIRE.- Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, le Maire de Marseille le ferait certainement mieux que moi, mais je veux simplement vous dire d'abord, comme vous l'avez reconnu objectivement, que c'est l'application de la loi. La loi a été appliquée d'ailleurs grâce à la bonne entente entre la majorité municipale et les

responsables de l'enseignement privé, de façon graduée, alors que nous aurions dû l'appliquer immédiatement. Au point qu'un certain nombre de communes qui ne l'ont pas appliquée immédiatement ont été sanctionnées par les juridictions administratives (la Ville de Lille par exemple) et ont été condamnées à payer plus que ne paie la Ville de Marseille dans le cadre de l'accord que son maire a passé avec les responsables de l'enseignement privé.

D'autre part, les écoles publiques, maternelles et primaires, qui dépendent de la Ville de Marseille, contrairement à ce qui en est dit - nous ne tarderons pas à en faire la démonstration prochainement - sont très loin d'être oubliées puisque, depuis une vingtaine d'années, elles ont reçu à peu près une somme de 30 M€ par an ; ce qui est beaucoup plus que ce que l'on faisait auparavant. Cela a permis une remise à niveau, même si l'on peut toujours regretter lorsqu'un robinet ne marche pas ici ou qu'il y a un trou dans une cour là.

Pour le reste, Madame PALLOIX, vous me faites entrer dans un débat politique. Ce n'est peut-être pas le lieu, mais après tout c'est un débat de fond qui est donc, par nature, intéressant. Si, aujourd'hui, il y a énormément de demandes dans l'enseignement privé, pas seulement à Marseille, ce n'est pas parce que les écoles de l'enseignement public sont trop petites, c'est malheureusement parce que l'enseignement public, depuis une trentaine d'années, va d'échec en échec.

Cela étant dit, je sou mets le rapport aux voix.

**Le rapport 15-28434/141 DVSEJ est adopté à l'unanimité
(Abstention des Groupes de Gauche)**

Rapport n° 15-28467/142

**DÉLÉGATION GÉNÉRALE URBANISME AMÉNAGEMENT ET HABITAT
- DIRECTION DE LA STRATÉGIE FONCIÈRE ET DU PATRIMOINE -
SERVICE DE L'ACTION FONCIÈRE - 8^{ème} arrondissement - Périer -
Avenue Ferdinand Flotte - Cession d'un bien immobilier à Madame
Elisabeth Eltvedt**

Rapporteur : M. DJIANE

M. DJIANE.- Monsieur le Maire, Monsieur le Sénateur-Maire, la Ville est propriétaire d'un terrain de 188 m² au 24 avenue Ferdinand Flotte, dans le 8^{ème} arrondissement. Ce terrain a été acquis en 1963 pour la réalisation du groupe scolaire Flotte. Un talus n'a pas été englobé dans l'enceinte scolaire. Madame Eltvedt ayant sa propriété mitoyenne souhaite acquérir une partie de ce bien. Il est proposé de vendre ce bien à Madame Eltvedt au prix de 28 200 € conformément à l'avis de France Domaines et d'approuver le protocole foncier annexé au rapport.

Préalablement, il convient de constater sa désaffectation et d'approuver son déclassement.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 15-28469/142 DSFP est adopté à l'unanimité

Abstention de Monsieur MENCHON.

Rapport n° 15-28425/143 DVSEI
DÉLÉGATION GÉNÉRALE ÉDUCATION CULTURE ET SOLIDARITÉ –
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE
– SERVICE DE LA PETITE ENFANCE – Aide financière au
fonctionnement d'associations oeuvrant dans le domaine de la
petite enfance – Paiement aux associations des premiers acomptes
sur subventions à valoir sur les crédits de l'exercice 2016

Rapporteur : Mme CAULE

Mme CAULE.- Monsieur le Sénateur-Maire, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, ce rapport émane de la Direction de la Vie scolaire, de l'Enfance et de la Jeunesse.

La Ville de Marseille poursuit, en lien avec la CAF des Bouches-du-Rhône, une politique d'offres d'accueil des jeunes enfants. La Ville poursuivra en 2016 sa politique d'aide aux établissements d'accueil du jeune enfant, lieux d'accueil enfants-parents, relais d'assistantes maternelles, fonction parentale, notamment en versant une subvention de 35 000 € à la garderie Saint-François d'Assise, au 116, boulevard Vauban.

Pour permettre le bon fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance en début d'année, et avant le vote du budget, il est procédé à des versements d'acomptes pour un montant de 26 250 € aux associations figurant en annexe du rapport.

Je vous demande de voter ce rapport.

M. le MAIRE.- Le Jardin Saint-François d'Assise dans le 6^{ème} arrondissement est un excellent établissement.

Mme PALLOIX.- Dans l'article 1 du délibéré, une petite phrase m'intéresse doublement ; je ne peux qu'approuver le reste. Cette phrase stipule qu'il est attribué une subvention spécifique de 3 042 € à la Maison du Vallon. Ma question est : Pourquoi cette attribution spécifique ? Et où en est-on de la Maison du Vallon ?

M. le MAIRE.- Concernant la subvention spécifique, Madame PALLOIX, vous m'interrogez à chaque Conseil d'arrondissements. C'est toujours un plaisir de vous entendre, mais je vous réponds toujours la même chose sur la Maison du Vallon. Vous m'aviez interpellé, il y a pratiquement un an, sur ce dossier de cette association de la Maison du Vallon dont les locaux étaient situés dans un immeuble appartenant au CCAS dans le 6^{ème} arrondissement. Le CCAS a décidé de procéder à la cession de ce bien immobilier. Nous avons donc décidé de recevoir les responsables de la Maison du Vallon, nous l'avons fait ici en Mairie de secteur, Madame Catherine GINER l'a fait de son côté. J'ai moi-même, pour ce qui concerne la Mairie de secteur, proposé des solutions palliatives. Un certain nombre d'élus et de fonctionnaires de la Mairie ont fait visiter notamment le Centre d'animation de la rue Falque aux responsables de la Maison du Vallon, ont fait des propositions d'accueil provisoire, temporaire ou définitif. Les responsables ont paru, dans un premier temps, intéressés, puis ont fini par nous indiquer que, compte tenu d'un certain nombre de normes et d'exigences parfaitement légitimes qui étaient les leurs, ils ne pouvaient pas occuper les locaux du Centre d'animation de la rue Falque. En tout cas, nous avons écouté, donné suite et fait des propositions.

Pour ce qui concerne la compétence de la Mairie de Marseille, Madame GINER s'en est également beaucoup occupée. Elle a identifié un certain nombre de locaux qui pourraient permettre d'accueillir la Maison du Vallon. Elle va vous donner les précisions directement.

Mme GINER.- Nous continuons à chercher. Nous avons revisité l'ancien CODES. Nous avons emmené l'EPE, c'est-à-dire l'école des parents, puisque l'on s'est engagé à faire un deuxième lieu de rencontres familiales. C'est un lieu qui va coûter trop cher pour ne mettre qu'eux. Donc, nous voudrions faire une véritable Maison de la Famille et y mettre plusieurs associations.

Dans un premier temps, j'étais allée voir avec Marie-France OURET à la rue Falque : cela ne leur avait pas convenu. Nous avons visité le CODES avec l'EPE et avec eux. Malheureusement, ils s'intéressent au même endroit que l'EPE, donc cela ne fonctionne pas non plus. Ce n'est pas évident parce que l'on ne trouve pas 800 m² sous le pied d'un cheval. Nous cherchons. Tous les services s'en occupent. Je suis tout à fait consciente du travail qu'ils fournissent ; Catherine CHANTELOT également. Mais, il faut reconnaître qu'ils ne mettent pas vraiment du leur ; ils ne sont pas très agréables. Nous cherchons parce que nous considérons qu'ils font du bon boulot, et je pense que nous allons trouver. Sachez que nous sommes toujours là-dessus. Nous avons visité ce truc-là, il y a un mois ou un mois et demi.

M. le MAIRE.- Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 15-28425/143 DVSEJ est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 15-28412/144 DVSEJ
DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE -
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA
JEUNESSE- SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE- Inscriptions scolaires -
Actualisations des périmètres scolaires.

Rapporteur : Mme CAULE

Mme CAULE.- Monsieur le Sénateur-Maire, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, ce rapport émane de la Délégation générale de la Vie scolaire, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Le Code de l'Education fait obligation aux communes d'affecter à chaque école maternelle et élémentaire un territoire de recrutement. Ces périmètres sont naturellement appelés à évoluer et font l'objet d'un examen régulier, la dernière mise à jour étant en date du 15 décembre 2014. Cette actualisation a été élaborée en concertation avec les inspecteurs de circonscription de l'Education nationale et les directeurs des écoles élémentaires.

Le rapport soumis à votre approbation apporte des modifications de périmètre à compter du 1^{er} janvier 2016.

Je vous demande de voter ce rapport.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix.

Le rapport 15-28412/144 DVSEJ est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 15-28387/145 DF

DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES - SERVICE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT ET DE LA PROGRAMMATION - Dépenses d'Investissement des Mairies de Secteur à effectuer avant le vote du Budget Primitif 2016.

Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE.- Il s'agit de la possibilité pour les Mairies de secteur d'effectuer, avant le vote du Budget primitif 2016 de la Ville de Marseille, des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux états spéciaux de l'année précédente.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 15-28387 DF est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 15-28288/146 DGAVE

DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS - Déclaration des avantages en nature attribués par la Ville de Marseille aux clubs sportifs.

Rapporteur : M. DI GIOVANNI

M. DI GIOVANNI.- Monsieur le Sénateur-Maire, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, dans ce rapport, il vous est proposé d'approuver la liste des clubs bénéficiaires d'avantages en nature pour l'année 2014-2015, conformément à la loi qui demande aux collectivités et aux associations de faire mention, de manière comptable, de tout

avantage en nature attribué ou obtenu, comme la mise à disposition d'infrastructures sportives, par exemple.

Je vous demande de bien vouloir approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- Les deux associations concernées par notre secteur sont l'Association sportive de Bonneveine et l'Association Sport Loisirs Aveugles.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 15-28288/146 DGAVE est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 15-28139/147 DVSE,J
DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE -
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE
- SERVICE DE LA PETITE ENFANCE - Politique en faveur de la
famille - Attribution de subventions d'investissement et de
fonctionnement aux associations -Association pour la Valorisation
des Espaces Collaboratifs (AVEC) - Crèches du Sud - L'Ile aux
Enfants - Association Familiale d'Aide à Domicile (AFAD).

Rapporteur : Mme CAULE

Mme CAULE.- Monsieur le Sénateur-Maire, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, ce rapport émane de la Délégation générale de l'Education, Culture et Solidarité.

La Ville de Marseille poursuit, depuis quelques années, une politique de développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône. A ce titre, la Ville attribue des subventions d'investissement et de fonctionnement à des associations.

Pour notre secteur, il vous est proposé d'attribuer une subvention de 99 000 €, soit 2 750 € par place (x36), à l'association Crèches du Sud pour l'accueil de 36 enfants à la crèche Les Hauts de Parangon, 6, traverse Parangon, dans le 8^{ème} arrondissement, et d'approuver la convention d'aide à la création et à l'aménagement des locaux d'un équipement d'accueil de la petite enfance.

Je vous demande de voter ce rapport.

M. le MAIRE.- Je précise que, s'agissant de la crèche de la traverse Parangon, il s'agit d'une promesse tenue dans le cadre de la continuité républicaine entre mon prédécesseur Dominique TIAN et moi-même. Lorsque ce dossier de construction est sorti, Dominique TIAN qui était le maire à l'époque avait exigé, en lien avec le Service de l'Urbanisme de la Ville de Marseille, que le promoteur s'engage à réaliser une crèche de 36 berceaux. Un recours a été diligenté contre ce projet immobilier. Le dossier n'est donc sorti que 3, 4 ou 5 ans après. Le promoteur a essayé d'échapper à ses engagements. J'ai maintenu fermement l'obligation qui avait été imposée au promoteur à l'époque, en lien avec Madame CARADEC. Et, donc, bizarrement et finalement rapidement, le promoteur a fini par trouver une association avec laquelle conventionner pour réaliser la crèche. Cela fera donc 36 berceaux de plus dans le quartier de la Pointe Rouge.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 15-28139/147 DVSEJ est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 15-28538/148 DM
DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –
DIRECTION DE LA MER - SERVICE MER ET LITTORAL - Division
Etudes Travaux et Gestion du Domaine Public Maritime - Plage
de la Pointe Rouge - Projet de concession de plage naturelle -
Demande d'agrément au Préfet autorisant l'ouverture des
sous-traités d'exploitation de plage 12 mois par an.

Rapporteur : Mme CLAUDIUS-PETIT

M. le MAIRE.- Madame CLAUDIUS-PETIT n'étant pas là, je vais rapporter à sa place.

Dans la perspective de mise en œuvre d'un projet de valorisation de la plage de la Pointe Rouge, la Ville de Marseille a sollicité auprès de l'Etat, en octobre 2014, l'obtention d'une concession de plage naturelle à compter de 2017, pour une durée de 12 ans.

Dans le cadre de cette future concession, la Ville de Marseille demande au Préfet des Bouches-du-Rhône un agrément autorisant le maintien en place des titulaires des sous-traités d'exploitation (les restaurateurs, par exemple) pour une durée maximale de douze mois par an.

J'en profite pour vous faire le point du dossier de la plage de la Pointe Rouge. La volonté de la Ville de Marseille est de pouvoir réaliser, ici comme sur d'autres plages, un certain nombre d'investissements qui sont nécessaires et qui se doivent d'être pérennes pour éviter la poursuite de l'érosion de la plage de la Pointe Rouge. Un projet assez technique et ambitieux de création d'une digue sous-marine au large éviterait que, chaque année, les

unes ou les autres des collectivités dépensent plusieurs centaines de milliers d'euros pour remettre du sable sur la plage de la Pointe Rouge, maintenir l'espace pour les baigneurs, mais qui, l'année d'après, correspondent à des fonds jetés à l'eau puisqu'il faut recommencer.

Les fonds publics n'étant pas extensibles, surtout en cette période de réduction drastique des dotations d'Etat, il faut mettre des recettes en face des dépenses. Pour cela, il faut que la Ville de Marseille puisse encaisser des recettes notamment des opérateurs privés qui interviennent depuis des temps immémoriaux sur la plage de la Pointe Rouge.

C'est la raison pour laquelle nous avons engagé des discussions avec l'Etat pour qu'il consente une concession à la Ville de Marseille, avec possibilité de consentir à son tour des concessions aux opérateurs privés. L'Etat a accepté, les discussions sont en train d'être finalisées. Nous devrions obtenir la concession de l'Etat à partir de la saison balnéaire 2017.

La volonté de la Ville de Marseille est que cette concession s'accompagne d'un projet de rénovation, de réhabilitation de la plage de la Pointe Rouge, ou plus exactement du site de la plage de la Pointe Rouge : la plage, les cabanons, les espaces utilisés par les restaurateurs, de manière à ce que l'on ait une unité esthétique plus agréable qu'elle ne l'est aujourd'hui. Mais aussi, au-dessus des cabanons, une promenade piétonnière qui soit élargie, notamment en gagnant un peu sur le toit des cabanons, avec une uniformité esthétique qui soit beaucoup plus agréable pour les Marseillais ou les touristes qui viennent nombreux.

Voilà le projet d'ensemble que nous préparons sur le site de la plage de la Pointe Rouge. Sans rentrer dans le détail parce que tout n'est pas arrêté, il peut y avoir la possibilité, sur la promenade qui sera élargie, d'installer quelques espaces de terrasse qui permettent aux passants ou aux joggers qui ont besoin de se reposer de profiter du point de vue. Et, pour ceux qui seraient inquiets, bien entendu sans toucher à la répartition actuelle de l'espace entre le public et le privé et sans remettre naturellement en cause le sacro-saint caractère populaire de la plage de la Pointe Rouge.

Y a-t-il des questions ?

M. CANICAVE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir ! Concernant ce rapport, nous en avons déjà parlé, donc nous avons déjà exprimé notre opposition à ce rapport. Pas sur le principe de requalifier la plage de la Pointe Rouge, de la digue sous-marine ; je crois que c'est une nécessité. Mais, sur le côté « privatisation à outrance » de cette plage, qui nous est proposée.

Ce rapport est quand même un peu plus technique puisqu'il est simplement sur la prolongation d'un an des concessions actuelles.

M. le MAIRE.- Ce n'est pas tout à fait cela.

M. CANICAVE.- Entre autres.

Je voudrais parler des concessionnaires actuels déjà, puisque, après, il y en aura d'autres, pour faire deux ou trois remarques.

D'abord, ils sont nombreux. Leur concession fait 16 % de la totalité de la plage, mais ils occupent 80 % du linéaire de cette

plage. Je trouve que c'est énorme. Pour votre futur projet, il faudra peut-être y réfléchir ; cela fait beaucoup en linéaire. Il n'y a plus beaucoup de place ensuite pour les gens, surtout en fond de plage.

Le principe de la concession ne me dérange pas en tant que tel parce que cela apporte aussi un service au public. Ce qui me dérange le plus, c'est que, pour les concessionnaires, en général, quand ils signent une concession, c'est un joli jackpot et ils ne sont pas malheureux, ils sont très demandeurs. En revanche, il reste à la Ville de Marseille tout le reste du travail de l'entretien d'une plage, des sanitaires, de la propreté, etc. Je pense qu'il faudrait être un peu plus sévère dans les contrats de concession. Nous ne sommes pas contre le principe qu'il y ait aussi des services commerçants sur une plage, cela peut rendre des services au public, mais il n'y a pas de raison qu'ils soient simplement récepteurs d'argent et qu'ils ne participent jamais à l'aménagement urbain de ces plages, à la propreté, à tout ce qui va avec.

Je vous demande donc d'être très vigilant pour cette prolongation et, pour le futur projet, de faire en sorte qu'il ne soit pas à sens unique où simplement des gens viennent s'enrichir en vendant quelques sandwiches pendant la saison estivale et laissent au service public le reste du travail à faire, qui est pourtant énorme.

Mme PALLOIX.- Je ne vais pas répéter ce qu'a dit mon collègue. Il y a quand même un problème : je pense qu'il faudrait vérifier si l'on ne peut pas, au niveau de la concession, avoir une réglementation un peu plus drastique sur ceux qui vont utiliser cette concession. Nous nous sommes rendu compte que, lorsque certains ont des concessions, ils deviennent carrément propriétaires. Vous ne pouvez plus accéder à la plage. J'en ai fait la remarque, et je sais

que, par exemple à l'Escale Borély, des gens, inconsciemment, se sont simplement assis au bord de l'eau, avec les matelas derrière, ils se sont fait virer manu militari en leur disant : ici, c'est privé.

C'est pour cela que je vous demande d'anticiper. Nous sommes d'accord, ces personnes-là ne sont pas des philanthropes, ils sont là pour gagner de l'argent, mais c'est quand même un domaine public. Il faudrait qu'ils soient un peu plus souples.

Une question sur le rapport et sur l'article unique. Quand on dit « pour une période maximale de 12 mois par an ». Peut-on avoir un treizième mois ? Je viens le chercher.

M. le MAIRE.- Vous avez raison, je l'avais remarqué. Mais, cela me permettra de répondre à Monsieur CANICAVE que le rapport ne dit pas tout à fait ce qu'il lui faisait dire.

M. MENCHON.- Bonsoir à toutes et tous !

Cette plage revêt un caractère populaire. Quoi de plus populaire à Marseille que de pouvoir aller marcher dans les Calanques et de profiter gratuitement de la plage ? Ce sont des loisirs donnés aux plus pauvres de nos populations aussi.

Le souhait principal des gens que j'y ai rencontré est la propreté. Le cycle de ramassage des poubelles en période estivale ne correspond pas au fonctionnement de cette plage. On attend la fin de journée pour venir vider les poubelles. Il faudrait que le cycle de ramassage corresponde à ce qui se passe ailleurs, plusieurs ramassages dans la journée afin que les poubelles ne débordent pas. Aujourd'hui, les rats pullulent et les restaurateurs ont interdiction de traiter contre les rats à l'extérieur de leur construction. Les rats nichent en dessous des cabanons-restaurants. Il faut, là aussi, un

traitement. Cette semaine, par exemple, il y a quelques travaux sur la plage, et les entreprises qui interviennent pour aménager, détruire ou restaurer les édifices privés qui font commerce sur cette plage, brûlaient les déchets plastiques, les déchets électriques à même le sol, sur le sable.

C'est quand même une gestion de l'existant qui déjà pose problème. Je vous remercie de m'avoir écouté jusqu'au bout.

M. le MAIRE.- Je répond globalement.

Bien entendu, il ne s'agit pas de privatisation à outrance, Monsieur CANICAVE, puisque, même s'il nous prenait cette folie, la loi nous en empêcherait : une plage publique ne peut être privatisée qu'à hauteur de 20 % de l'ensemble de sa superficie. Nous n'irons donc pas au-delà. S'agissant de la plage de la Pointe Rouge qui a été privatisée par d'autres que nous, bien avant nous tous, à hauteur de 16 ou 18 %, la répartition entre espace public et espace privé ne sera pas modifiée par le projet que nous portons. En revanche, son aspect esthétique au bénéfice de tous, publics ou privés, sera nettement amélioré.

Ensuite, il ne s'agit pas de prolonger d'un an les concessions actuelles. Il s'agit de permettre aux opérateurs privés qui bénéficient actuellement d'une concession de l'Etat, et pas de la Ville de Marseille, de pouvoir ouvrir 12 mois par an, c'est-à-dire toute l'année. Ils vont subir quelques difficultés économiques liées aux nécessités de se mettre en conformité, dans le cadre de l'appel d'offres que lancera la Ville de Marseille, et l'Etat a donc souhaité compenser puisque c'est l'Etat qui dirige et pas la Ville de Marseille.

S'agissant du ramassage des poubelles, Monsieur MENCHON, là et ailleurs, si l'on pouvait ramasser 24 heures sur 24 ou 12 heures sur 24, avec des centaines de cantonniers et de personnels, ce serait l'idéal. Mais, tout est un rapport entre le coût et les avantages ; c'est compliqué. La Communauté urbaine, à notre demande, et particulièrement grâce à l'engagement de l'adjoint Alexandre SCHILLING, fait beaucoup d'efforts en période estivale sur les plages. Mais, le problème est que, si l'on ne ramasse pas 24 heures sur 24, les gens jettent 24 heures sur 24, sur les plages comme sur la voie publique, et cela pose un certain nombre de problèmes.

Enfin, bien évidemment, il ne s'agit pas de donner aux futurs concessionnaires la possibilité d'avoir un jackpot. Il s'agit au contraire d'être très rigoureux pour permettre à la Ville de Marseille d'enregistrer un certain nombre de recettes qui permettront les financements nécessaires pour améliorer le site de la plage de la Pointe Rouge. Au moment du lancement de l'appel d'offres, vous verrez que les conditions seront drastiques à la fois sur le plan financier, économique et esthétique. Mais, en contrepartie, on proposera aux opérateurs privés qui s'engageront une certaine pérennité pour qu'ils puissent assurer la rentabilité de leurs investissements.

J'espère que le débat a été complet et précis. Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 15-28538/148 DM est adopté à la majorité.

Vote contre des Groupes de Gauche

Rapport n° 15-28476/149 DEEU
DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION –
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN -
SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE - Gestion du jardin partagé
Lou Pebre d'Ai quartier Sainte-Anne, avenue de Mazargues 8^{ème}
arrondissement - Approbation d'une convention d'occupation
et d'usage avec l'association Les Jardiniers de Marseille, du Cœur
aux Jardins.

M. le MAIRE. - Ce rapport est retiré.

Rapport n° 15-28503/150 DAH
DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT- SERVICE DU
LOGEMENT ET DE L'URBANISME - Engagement Municipal pour le
Logement - Aides à la réalisation de trois opérations - Le Phare
3^{ème} arrondissement - rue Nau 6^{ème} arrondissement - Ilot Allar
15^{ème} arrondissement.

Rapporteur : Mme HOCHFELDER

Mme HOCHFELDER. - Monsieur le Maire, Monsieur le Sénateur-Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport nous vient de la Délégation générale de l'Urbanisme, Aménagement et Habitat.

Dans le cadre de l'engagement municipal pour le logement mis en œuvre par la municipalité depuis 2006, un dispositif d'aide à la production de logements locatifs sociaux est effectif. Il permet de répondre aux objectifs nationaux de la loi SRU, renforcée par la loi ALUR.

Ce rapport propose d'apporter une aide financière à trois opérations qui contribuent à l'atteinte des objectifs inscrits au PLH, dont un concerne le 4^{ème} secteur : l'opération rue Nau, menée par la société d'HLM ERILIA, dans le 6^{ème} arrondissement, pour une aide de 252 000 € pour la construction de 42 logements sociaux, notamment 35 PLUS et 7 PLAI.

Pour information, les projets concernant les autres secteurs sont : l'opération « Le Phare », menée par ICF dans le 3^{ème} arrondissement, pour une aide de 105 000 €, pour l'acquisition-amélioration de 21 logements sociaux PLUS, et l'opération « Ilot ALLAR », menée par la société ERILIA dans que le 15^{ème} arrondissement, pour une aide de 294 000 € pour l'acquisition en VEFA de 49 logements : 35 PLUS et 14 PLAI.

Je vous demande d'approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- Je vous donne tout de suite la parole, Madame PALLOIX, mais je signale simplement que l'opération de l'Ilot ALLAR que nous avons visitée est absolument exceptionnelle et exemplaire. J'invite tout un chacun à aller la voir parce qu'elle est assez moderne et elle remporte un succès immédiat ; ce qui prouve que la fracture nord-sud dont certains ne cessent de parler n'existe plus grâce, Monsieur le Maire, à l'action de votre municipalité.

Mme PALLOIX.- Bien entendu, ce rapport me plaît bien. Il est certain que quand je vois des logements sociaux, cela me convient. Il n'y en a pas assez, mais « en progrès, peut mieux faire ».

M. le MAIRE.- C'était souvent cela sur mes bulletins, Madame PALLOIX, je vous assure. Donc, cela ne change pas beaucoup pour moi.

Mme PALLOIX.- Celui-là, en revanche, je vais le garder parce qu'il y a bien 42 logements, il y a bien 35 PLUS et 7 PLAI. J'espère qu'ils ne vont pas se transformer au cours du temps, comme on s'en est rendu compte à la rue Pierre-Laurent, au Square Michel Lévy.

M. le MAIRE.- De toute façon, vous ne vouliez rien au Square Michel Lévy.

Mme PALLOIX.- Non ! Il y avait beaucoup plus de logements sociaux, et on se retrouve avec autre chose en main.

En revanche, j'ai une proposition à vous faire, Monsieur le Maire. J'en profite car il y a le Maire de Marseille. Si j'ai bien compris, le bail à construction se fait avec le Syndicat ecclésiastique des prêtres de Marseille, propriétaire du terrain 7-9, rue Nau, dans le 6^{ème} arrondissement, à proximité de la place Jean-Jaurès à la Plaine. Là, on va construire, on va faire des parkings.

M. le MAIRE.- Oui, Madame.

Mme PALLOIX.- Au rez-de-chaussée, ne pourrait-on pas essayer de mettre, puisque ce n'est pas très loin, la Maison du Vallon ?

M. le MAIRE.- Nous allons de faire beaucoup plus vite afin de vous faire plaisir pour la Maison du Vallon, sans quoi on donnerait suite à votre demande d'une manière très favorable.

D'abord, vous noterez qu'un certain nombre de logements sociaux sont construits dans le 6^{ème} arrondissement puisque vous avez aujourd'hui le dossier de la rue Nau, et nous avons également celui de la rue Pierre-Laurent, du Square Michel Lévy où, sur 46 logements, il y a 23 logements sociaux.

Pour ce qui est de la Maison du Vallon, je pense que c'est bien trop loin, il faut trouver une solution avant. Le temps que la construction se fasse, que les recours aient lieu ici et là, comme d'habitude, même s'il s'agit de logements sociaux - pour ne pas dire surtout quand il s'agit de logements sociaux -, ce n'est peut-être pas l'année prochaine que les bâtiments sortiront. La Maison du Vallon ayant besoin d'une solution plus rapide, cela ne me paraît pas une proposition intéressante.

M. MENCHON.- Je voterai pour cette délibération. Je constate qu'il y a des logements sociaux qui se projettent dans le 6^{ème}. Toujours pas assez dans le 8^{ème}. Et puisque l'on faisait le rapport à la loi ALUR, il serait quand même sympathique que l'on tente de respecter les 20 % de logements sociaux, non pas sur l'échelle de la ville, mais par arrondissement ; ce qui permettrait une véritable mixité sociale, un meilleur fonctionnement et une mixité d'usage. Le rapport au trajet domicile/travail s'en trouverait changé. Et puis, des classes plus équilibrées aussi, et l'école communale un peu moins en difficulté. Cela limiterait l'érosion vers les établissements privés.

M. le MAIRE.- Monsieur MENCHON, plusieurs remarques sur votre demande.

D'abord, le déséquilibre territorial entre le nord de la ville et le sud de la ville, en termes de logements sociaux, ce n'est pas la municipalité actuelle qui l'a créé. S'il y a grosso modo 30 000 logements sociaux dans les 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements, et à peine quelques milliers dans les 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements, c'est parce que vos prédécesseurs, issus du Parti socialiste, des Verts et du Parti communiste, les ont créés d'un côté de la ville et pas de l'autre pour se faire une clientèle électorale.

D'autre part, depuis 1995, la courbe s'est inversée. Evidemment, pour passer de 40 000 d'un côté à 40 000 de l'autre, compte tenu de ce qu'est le foncier, notamment dans le 7^{ème} et dans le 6^{ème} arrondissements, cela ne va pas se faire en quelques années. Mais, il se trouve que, dans ces arrondissements où il n'y avait pratiquement pas de logements sociaux avant 1995, il y en a aujourd'hui beaucoup plus. Je précise d'ailleurs que, dans les arrondissements du nord où il n'y avait pratiquement pas, auparavant, de programmes en accession libre à la propriété, aujourd'hui, il y en a grâce au redécollage de ces quartiers dû à la municipalité en place depuis 1995.

Pour terminer, je rajoute que chaque fois qu'il m'est proposé - c'est arrivé deux fois cette année -, en particulier dans le 8^{ème} arrondissement, par des logeurs sociaux qui font l'acquisition d'immeubles déjà existants et déjà occupés, le conventionnement en logement social, j'accepte chaque fois. Je l'ai fait, cette année, dans le 8^{ème} arrondissement, au boulevard Périer, à Bonneveine, et je ne sais pas s'il n'y a pas un troisième exemple qui m'échappe, à l'instant. Je suis particulièrement conscient de la nécessité d'avoir

des logements sociaux pour loger les personnes qui ont des revenus qui ne leur permettent pas d'avoir accès aux logements libres. Mais, il est également de notre responsabilité, à mon avis, de ne pas importer ici les problèmes que l'on rencontre dans le reste de la ville. Je ne prendrai pas cette responsabilité. Les petites opérations : oui. Les opérations mixées : oui. Les opérations conventionnées où les logements sont déjà occupés parce qu'il y a un équilibre sociologique : oui. Le grand n'importe quoi, comme il a été fait par nos prédécesseurs dans les quartiers nord : non.

(Applaudissements)

Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 15-28503/150 DAH est adopté à la majorité

Vote contre du Groupe FN-RBM

Rapport n° 15-28513/151 DEFEU
DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN -
SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE - Attribution de subventions
à différentes associations oeuvrant dans le domaine de
l'environnement - Approbation de conventions.

Rapporteur : M. FRANCESCHETTI

M. FRANCESCHETTI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport, commun à tous les secteurs, émane de la Délégation générale Ville durable et Expansion, Direction de l'Environnement et de l'Espace urbain, Service Espaces verts et Nature.

Il est proposé que la Ville de Marseille soutienne financièrement, en 2015, des projets portés par des associations

dans des domaines de la biodiversité et de la sensibilisation à l'environnement et au développement durable. Entre autres associations, deux sont implantées dans le 4^{ème} secteur : l'association Bzz pour la protection des abeilles, avec une subvention proposée de 5 000 €, et l'association Maison de l'Architecture et de la Ville (MAV) pour la réalisation d'une exposition/atelier dénommée « Jardiner la ville », à destination du jeune public. La subvention proposée est également de 5 000 €.

Le montant total des subventions proposées sur tous les secteurs s'élève à 30 300 €.

Je vous propose donc, chers collègues, de bien vouloir approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- Vous auriez pu préciser que nous avons assisté à l'inauguration d'un rucher de l'association Bzz, dans le Parc Pastré. Des explications particulièrement intéressantes nous ont été fournies par les responsables de cette association, dont les membres s'appellent les butineurs et les butineuses.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le sou mets aux voix.

Le rapport 15-28513/151 DEEU est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 15-28547/152 DTBS
DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES
EQUIPEMENTS – DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS SUD -
Relogement du Bureau Municipal de Proximité de Louvain et du
Service de la Police Administrative dans l'immeuble du 9
boulevard de Louvain - 6^{ème} arrondissement - Approbation de
l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et
travaux - Financement.

Rapporteur : Mme BONVIN

Mme BONVIN.- Bonsoir ! Ce rapport concerne le relogement du Bureau municipal de proximité de Louvain et les services de la Police administrative dans l'immeuble du 9, boulevard de Louvain, ainsi que l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme pour ce déménagement.

L'objet de cette opération est donc le relogement du Bureau municipal du 1, boulevard de Louvain dans le 8^{ème} arrondissement, et du Service de la Police administrative actuellement installé au 1, rue Gilbert Dru dans le 2^{ème} arrondissement.

Le Bureau municipal de Louvain occupe actuellement l'angle et le rez-de-chaussée du site. Vous savez qu'une construction immobilière est prévue sur cet emplacement ; donc, le relogement était indispensable.

Il a été décidé de reloger ces deux services dans l'immeuble du 9, boulevard de Louvain, dans le 8^{ème} arrondissement. Le Bureau municipal sera au rez-de-chaussée, sur 203 m², et la Police administrative, au premier d'étage, sur 320 m².

Pour mener à bien cette opération, il faut approuver l'affectation de l'autorisation de programme à hauteur de 260 000 € pour les études et les travaux préalables à ce déménagement.

Nous vous demandons d'approuver cette affectation de programme.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le sou mets aux voix.

Le rapport 15-28547/152 DTBS est approuvé à l'unanimité.

Rapport n° 15-28549/153 DTBS
DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS SUD
- Mise aux normes des menuiseries de la Maison pour Tous - Centre Social Julien, 33 Cours Julien - 6^{ème} arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux - Financement.

Rapporteur : Mme OURET

Mme OURET.- Monsieur le Sénateur-Maire, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, ce rapport concerne la mise aux normes des menuiseries de la Maison pour Tous du Centre social du Cours Julien, dans le 6^{ème} arrondissement.

Les menuiseries, alu et vitrages, sont en mauvais état. Il a été d'ailleurs spécifié que ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la sécurité du public et du renforcement des isolations thermiques des locaux.

Je vous demande d'approuver un montant de 220 000 € pour ces travaux.

M. le MAIRE.- Je signale que le Centre social du Cours Julien fait un travail absolument remarquable. Il est géré par l'IFAC en particulier, avec une directrice exceptionnelle qui est partie, il y en a une nouvelle, mais cela fonctionne toujours aussi bien avec des actions intéressantes pour le quartier.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le sou mets aux voix.

Le rapport 15-28549/153 DTBS est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 15-28606/154 SAC
DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL - SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS - DIRECTION DES FINANCES - Participations familiales aux accueils collectifs de loisirs dans les centres d'animations gérés par les Mairies de Secteur Actualisation des tarifs pratiqués.

Rapporteur : Mme OURET

Mme OURET.- Ce rapport concerne la participation familiale aux accueils collectifs de loisirs dans les centres d'animation gérés par les Mairies de secteur.

Les tarifs n'ont pas été revus de 2011 à 2015. La capacité contributive des ménages à partir du barème fiscal et ces nouveaux tarifs seront appliqués dès le 1^{er} janvier 2016. J'ai quelques exemples de l'augmentation.

M. le MAIRE.- Donnez deux ou trois exemples.

Mme OURET.- Pour la restauration, les montants étaient de 1 €, ils vont passer à 1,50 € pour les ressources de 0 à 300. Pour les quotients de 301 à 600, ils vont passer de 2,50 € à 3 €. Pour les quotients de 601 à 900, ils vont passer de 4,50 € à 5 €.

M. le MAIRE. - Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme PALLOIX. - Monsieur le Maire, je ne sais pas comment sont calculées les augmentations, mais ne trouvez-vous pas qu'une augmentation de 50 centimes représente beaucoup ? Nous sommes en train de parler d'enfants, de leurs repas. Je trouve que cette augmentation est importante. Cela me choque.

M. le MAIRE. - Il en est pris bonne note. Je vais simplement vous préciser que ces tarifs n'ont pas été réévalués depuis 2011, donc depuis plus de 4 ans. D'autre part, ils sont extrêmement faibles : une journée ACM avec restauration, pour un enfant dont les parents sont au coefficient familial de 0 à 300, dont parlait à l'instant Madame OURET, passera de 1 € à 1,50 € pour les activités et le repas. Ce sont des tarifs particulièrement raisonnables, qui ont été ajustés suite à une coordination entre les mairies de secteur, le tout suite à des préconisations de la Caisse d'Allocations Familiales. Donc, une augmentation, alors qu'il n'y en a pas eu depuis plusieurs années, un tarif qui reste particulièrement modeste, le tout suite à des préconisations de la Caisse d'Allocations Familiales : je crois que vos alarmes seront dissipées.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le soumets aux voix.

Le rapport 15-28606/154 est adopté à l'unanimité.

Abstention des Groupes de Gauche

Rapport n° 15-28580/155 DGP
DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT
DIRECTION DES GRANDS PROJETS - 8^{ème} et 9^{ème} arrondissements -
Présentation du rapport annuel d'exploitation AREMA 2014.

Rapporteur : M. DJIANE

M. DJIANE.- Monsieur le Sénateur-Maire, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, la Ville de Marseille a conclu un contrat de partenariat, en 2010, avec la société AREMA pour la conception, la réalisation, le préfinancement, l'entretien, la maintenance et l'exploitation du Stade Vélodrome et de ses abords pour une durée de 35 ans.

La période d'exploitation du Stade Vélodrome a démarré le 30 août 2014. AREMA a produit, en 2015, son premier rapport d'exploitation sur 4 mois, qui est soumis à votre approbation dans ce rapport.

Il faut souligner que ce rapport a été préalablement présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux, réunie le 1^{er} décembre sous la présidence de Monsieur Roland BLUM. Au cours de cette commission, trois questions, entre autres, ont été abordées :

1) Un éventuel naming pour le stade. La réponse a été que, pour le moment, aucun partenariat n'avait été conclu sur ce point, mais que, dans tous les cas, les conséquences financières sont à la charge d'AREMA.

2) Une intervention a été faite sur le manque de lien entre AREMA et l'OM. Il a été rappelé que tout avait été mis en œuvre

pour faciliter et inciter le lien, mais que, malgré tout cela, les relations restent compliquées.

3) Il a été rappelé la concurrence forte entre les stades. Effectivement, Nice est un concurrent, mais, au regard de sa jauge (35 000 places), tous les évènements à grande jauge ne peuvent se dérouler qu'à Marseille.

Un compte rendu de la Commission Consultative des Services Publics Locaux sera disponible début janvier.

Je vous remercie de voter ce rapport.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le sou mets aux voix.

Le rapport 15-28580/155 DGP est adopté à la majorité

Vote contre des Groupes de Gauche

Abstention du Groupe FN-RBM

Je précise -puisque vous votez contre - que, sur l'affaire du naming, la façon dont le contrat de partenariat public-privé avait été négocié entre la Ville de Marseille et le concessionnaire aboutit au fait que tant que le concessionnaire AREMA n'a pas trouvé d'opérateur économique qui paie pour le naming, cela ne change rien aux rentrées de la Ville de Marseille. Ce sont eux qui portent le risque. En revanche, le jour où un opérateur économique est trouvé pour le naming, et au-delà d'un certain montant, le bénéfice est partagé entre AREMA et la Ville de Marseille. Le Maire de Marseille me soufflait, à l'instant, que des négociations avec une grande entreprise avançait dans le bon sens pour un futur naming. Peut-être que le fait que notre stade, pourtant si décrié à tort, ait été élu plus

beau stade de France et parmi les plus beaux du monde, y est pour quelque chose.

Rapport n° 15-28579/156 DGP
DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT - DIRECTION
DES GRANDS PROJETS - Contrat de stade conclu avec la Fédération
Française de Football en vue de l'accueil de l'Euro 2016 au stade
Vélodrome.

Rapporteur : M. DI GIOVANNI

M. DI GIOVANNI.- Ce rapport concerne la modification du contrat pour l'organisation de l'Euro 2016 de Football, signé en 2010 entre la Ville de Marseille, le Stade Vélodrome et la Fédération Française de Football.

Il y est précisé que les prestations de sécurité et de secours seront désormais assumées par l'organisateur, tout comme les prestations de mise en configuration du stade et la consommation des fluides.

On précise également que l'ensemble des accords permettra à la Ville de Marseille d'encaisser 400 000 € par match, soit 2,4 M€ de recettes sur la période du 15 mai au 15 juillet 2016.

Je vous demande de bien vouloir approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme PALLOIX.- Nous allons être plus exigeants avec tous ces sous qui vont rentrer...

M. le MAIRE.- Demandez, Madame PALLOIX, il vous sera donné, dans la mesure du possible...

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur ce rapport ?
S'il n'y en a pas, je le soumets aux voix.

Le rapport 15-28579/156 DGP est adopté à l'unanimité

Abstention de Monsieur MENCHON

Rapport n° 15-28487/157 SPU
DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT
- SERVICE PROJETS URBAINS - Avis du Conseil Municipal sur la
modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de Marseille

Rapporteur : M. DJIANE

M. DJIANE.- Monsieur le Sénateur-Maire, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, à la demande de la Ville de Marseille, MPM a engagé une procédure de modification d'ordre général n° 2 du PLU qui a été soumise à enquête publique du 1^{er} septembre au 1^{er} octobre 2015. Cette modification n° 2, qui ne remet pas en cause l'économie générale du PLU, est soumise à l'avis du Conseil d'arrondissements de ce jour.

Elle a reçu l'avis favorable de la Commission d'enquête qui a formulé quelques recommandations qu'il est proposé d'approuver aujourd'hui.

En effet, la Ville de Marseille se félicite de ces adaptations réglementaires qui sont nécessaires pour prendre en compte l'évolution ou la réalisation de projets de cohérence avec les orientations du PADD du PLU de Marseille.

Je vous remercie d'approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le soumets aux voix.

Le rapport 15-28487/157 SPU est adopté à l'unanimité

Abstention des Groupes de Gauche et du Groupe FN-RBM

Rapport n° 15-28490/158 SPU

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT

- SERVICE PROJETS URBAINS - Demande à la Communauté Urbaine

Marseille Provence Métropole de prescrire une nouvelle enquête publique sur la modification d'ordre général du Plan Local d'Urbanisme de Marseille.

Rapporteur : M. DJIANE

M. DJIANE.- A la demande de la Ville de Marseille, MPM a engagé une procédure de modification d'ordre général n° 2 du PLU. Cette modification est soumise à l'avis du Conseil d'arrondissements de ce jour par délibération séparée. Mais, la prise en compte de projets ou dossiers en cours d'étude ou de finalisation nécessite une nouvelle modification du PLU par MPM. Aussi, la Ville de Marseille lui demande, par le présent rapport, de prescrire une nouvelle enquête publique.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme PALLOIX.- Monsieur le Maire, encore ? On demande encore une modification du PLU ? Si mes souvenirs sont bons, à un moment donné, on avait des modifications du PLU tous les cinq ans ou tous les sept ans. Là, combien avons-nous eu de modifications du PLU ?

J'ai un souci : soit on n'a pas assez anticipé et on se retrouve un peu le nez sur l'évènement, on n'est pas visionnaire et c'est un peu embêtant ; soit, chaque fois qu'il y a un petit carré où il y a un problème, on va faire une modification du PLU.

Il faudrait peut-être rectifier le tir. Est-ce qu'il va y avoir, par exemple, encore une enquête publique pour cette modification du PLU ?

Une modification du PLU implique tout un processus et, chaque fois, on recommence. C'est un peu dommage parce que, par rapport à ce qui est dit dans le rapport et dans les annexes, je trouve que l'on aurait pu y penser avant au lieu de faire encore une modification du PLU.

Mme CARADEC.- Bonsoir ! Le PLU est un document à échelle de 10 ans en général, et donc, tous les 10 ans, une révision est engagée. Sauf que, actuellement, nous avons engagé, depuis un an, une révision pour faire le PLU à l'échelle des 18 communes.

Notre PLU est adopté depuis deux ans, nous venons d'approuver la deuxième modification et nous engageons la troisième modification parce qu'un PLU est un document qui doit vivre, qui doit aussi s'adapter, qui doit corriger certaines erreurs ; aucun document n'est parfait. Il est tout à fait normal d'engager des modifications qui ne remettent jamais en cause l'économie générale.

Dans le cadre d'une modification, beaucoup de choses sont interdites : on ne peut pas toucher aux espaces boisés classés, on ne peut pas remettre en cause tout un zonage. Ce sont des adaptations à la marge qui relèvent soit de corrections d'erreurs, soit d'adaptations pour permettre certains projets. De toute façon, la modification est soumise à enquête publique pour avoir un débat démocratique normal et une consultation avec la population. C'est quelque chose de tout à fait normal. Dans le cadre du POS, à l'époque, il y avait des modifications permanentes parce que ce

document doit vivre. Mais, cela ne touche pas à l'économie générale. Elle est remise à plat à travers le PLUi qui est aujourd'hui engagé.

M. GAUDIN.- Je voudrais préciser quelque chose à l'intention de nos collègues. Le PLUi est un amendement que nous avons fait voter dans la loi NOTRE. Les 92 maires des communes des Bouches-du-Rhône qui sont dans la Métropole étaient, d'abord, pour la plupart d'entre eux, hostiles à la Métropole, mais souhaitaient surtout garder l'autorité sur les documents d'urbanisme. Avec le PLUi, les maires restent maîtres de leurs documents d'urbanisme. Simplement, si un maire fait une modification, il faut qu'il la présente devant le Conseil de Territoire - aujourd'hui EPCI - à partir du 1^{er} janvier. Si tout va bien, le projet du maire est accepté. Si, d'aventure, il y avait un désaccord - ce qui est rare parce qu'ils se connaissent bien, parce qu'il travaillent ensemble, parce qu'ils ont l'habitude de se concerter - le document viendrait devant le Conseil de la Métropole et, là, il faudrait que les 2/3 de l'Assemblée de la Métropole s'opposent à la proposition du maire. Cela signifie que les maires restent maîtres de leurs documents d'urbanisme dans leurs communes. Il s'agit là d'une dérogation totale par rapport aux métropoles qui existent déjà.

M. le MAIRE.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Ces précisions étant apportées par le Maire de Marseille et son adjointe à l'Urbanisme, je sou mets le rapport aux voix.

(Monsieur MENCHON demande la parole)

Il n'est pas d'usage de parler après la réponse.

M. MENCHON.- Soit je peux me taire, soit vous m'accordez cette faveur. Je serai très bref.

M. le MAIRE.- Je vous en prie.

M. MENCHON.- Suite à l'intervention de Madame CARADEC, j'aurais aimé pouvoir dire que, en effet, on ne peut pas toucher aux EBC, mais que l'on peut constater, sur les derniers PLU et les révisions de POS, régulièrement un rognage et une diminution des EBC. Les superficies d'EBC ont baissé. Les espaces boisés classés sont, en nombre de mètres carrés, beaucoup moins importants aujourd'hui qu'ils ne l'étaient il y a 20 ans.

Mme CARADEC.- Non, le chiffre est constant. Je vous rappelle que, sur les 24 000 hectares de la commune, 10 000 sont protégés et sont quasi sanctuarisés. On applique bien toutes les lois édictées par votre majorité de construire la ville sur la ville et de densifier ; nous nous en tenons là. Sachez que les services de l'Etat sont très regardants. Là-dessus, il n'y a aucun souci : les EBC ne sont absolument pas menacés. Au contraire, grâce au travail fait par Claude VALLETTE, il y a la réintroduction de la nature en ville, notamment l'agriculture périurbaine dont les superficies ont été augmentées.

Je pense que, sur ce PLU, nous sommes exemplaires. Ce n'est pas sur ce sujet-là que vous pouvez nous attaquer chiffres à l'appui.

M. le MAIRE.- Madame CARADEC sous-entendait donc que ce n'est pas une majorité issue de nos rangs qui a supprimé le coefficient d'occupation des sols tel qu'il était prévu auparavant, et que la loi ALUR a supprimé ; ce qui permet aujourd'hui des

densifications auxquelles vous n'hésitez pas à vous opposer ensuite sur le terrain.

Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 15-28490/158 SPU est adopté à l'unanimité

Rapport n° 15-28438/159 DVSEI
DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE -DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE DIVISION CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - Contrat Enfance Jeunesse et Objectif Jeunes - Paiement aux associations ou autres organismes d'acomptes sur subventions de fonctionnement à valoir sur les crédits de l'exercice 2016.

Rapporteur : Mme OURET

Mme OURET.- Comme vous le savez, la Ville de Marseille finance les associations engagées dans une Démarche Qualité, dans le cadre du contrat Enfance, Jeunesse et Objectif Jeunes. Afin d'assurer dans de bonnes conditions le fonctionnement de ces organismes avant le vote du Budget primitif, il est proposé, dès maintenant, de prévoir les crédits nécessaires au versement d'acomptes à valoir sur les crédits 2016.

Il convient également d'approuver des conventions avec les associations, dès lors que le montant est susceptible de dépasser 23 000 €.

Les conventions intéressant le territoire de nos deux arrondissements sont passées avec: APIS (Association de Promotion de l'Ingénierie Socioéducative), le Centre socioculturel Saint-Giniez-Milan, le Centre socioculturel Roy d'Espagne, le Centre social Mer et Colline, et le CAJL (Centre d'Amitié Jeunes et Loisirs).

Je vous remercie d'approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le soumetts aux voix.

Le rapport 15-28438/159 DVSEJ est adopté à l'unanimité

Rapport n° 28437/160 DGUP

**DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE LA
MOBILITE ET DE LA LOGISTIQUE URBAINE - DIVISION DE LA
MOBILITE URBAINE - Approbation de dénomination de voies.**

Rapporteur : M. TALAZAC

M. TALAZAC.- Monsieur le Sénateur-Maire, Monsieur le Maire, mes chers collègues, la commission s'est réunie récemment et a approuvé un certain nombre de dénominations de voies dans nos arrondissements, parmi lesquelles des personnalités ayant illustré la ville de Marseille par leur présence, par leur famille, par leur travail ou par leur personnalité exceptionnelle :

Le professeur Jacques BOUDOURESQUES, qui fait partie de ces grands patrons hospitaliers mythiques de la fin du siècle dernier.

Monsieur MALIN, l'ingénieur qui a créé l'ascenseur de Notre-Dame de la Garde auquel nous cherchons, depuis des années - le maire y est particulièrement attentif -, un dispositif successeur qui permettrait d'éviter les embouteillages des cars qui transportent nos nombreux touristes dans cette belle basilique.

M. le MAIRE.- D'ici que l'on finisse par le même système, il n'y a pas loin.

M. TALAZAC.- Monsieur Soghomon TEHLIRIAN, patriote arménien, survivant du génocide.

Le Général GIRAUD, dont des membres de la famille sont dans les CIQ voisins, qui fut un grand résistant et un grand militaire de la deuxième guerre mondiale, et qui a eu un sens de l'Etat suffisant pour ne plus faire concurrence au Général de Gaulle à l'époque d'Alger.

Et, le plus émouvant - vous vous en souvenez, Monsieur le Maire, puisque vous étiez maire ici en 1985 : le marin-pompier quartier-maître REPETTO qui est décédé dans l'incendie et l'explosion de gaz au 2, du boulevard Périer. Des pompiers, venus sur place éteindre un feu de cave, ont été surpris par une fuite de gaz qui a détruit l'immeuble en grande partie et qui a entraîné la mort de ce jeune quartier-maître, à 23 ans, dont nous associons le nom à une partie des contre-allées du Prado proche de cet endroit.

Nous vous demandons donc d'approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- C'était le 5 février 1985. Nous avons commémoré le 30^{ème} anniversaire de ce terrible accident en février, au cours d'une cérémonie particulièrement émouvante au sein de la caserne de Louvain qui accueillait les hommes qui sont partis combattre cet incendie, dont un est décédé. Le concessionnaire du garage Datsun est décédé dans cet accident également. Et il y avait, parmi les marins-pompiers qui participaient à la cérémonie, le commandant en second de la caserne, qui était tout jeune à l'époque et présent sur les lieux, et des victimes blessées à vie par cet accident. J'ai eu l'honneur, Monsieur le Maire, en votre nom de lui remettre, ce jour-là, la Médaille de la Ville de Marseille. Ce fut un

moment extrêmement émouvant puisqu'il s'est levé de son fauteuil roulant pour recevoir cette médaille. C'est l'occasion de saluer l'engagement et le dévouement des 2 400 hommes qui composent le Bataillon des marins pompiers de Marseille.

Dans la rue Sylvabelle, il y a trois tronçons : un Sylvabelle Boudouresques, un Sylvabelle de Vernejoul. Il me manque le troisième. Monsieur TALAZAC ou Monsieur RICCA, est-ce que vous sauriez nous le rappeler ? Il me semble qu'il y a un troisième tronçon qui porte aussi le nom d'un médecin.

M. RICCA.- Le troisième n'a pas de nom. Nous avons fait une proposition, elle n'a pas été validée en Commission des noms des rues. Ce n'est pas la peine d'en faire la publicité, cela risquerait de blesser peut-être certaines personnes.

Pour l'instant, deux tronçons sont nommés, et un troisième qui resterait à nommer. Encore faut-il que la commission l'accepte.

Mme PALLOIX.- Je ne serais pas intervenue sur ce rapport, mais je vais profiter de la présence du Sénateur-Maire de Marseille. Au sujet des dénominations, nous avons un petit consensus ensemble, mais, pour l'instant, il ne va pas jusqu'au bout. Depuis des années, nous aimerions bien, tous les deux, que, du côté du Pharo, il y ait une petite place qui honorerait Gaston CREMIEUX puisque c'est au Pharo qu'il a été fusillé. Or, depuis 2006, nous avons ce dossier. Monsieur le Maire m'a donné son accord. Nous, nous sommes d'accord, bien entendu. Nous attendons toujours.

M. GAUDIN.- Les amis de Madame PALLOIX ont fait plusieurs propositions, mais qui sont trop importantes parce que,

hélas, si Gaston CREMIEUX a été fusillé là-bas, d'autres l'ont été aussi, au moment des règlements de comptes qui se sont opérés après la libération de Marseille. Je souligne à Monsieur le Maire, brillant avocat, qu'à cette époque-là, beaucoup de chefs d'entreprise, beaucoup de membres de la bourgeoisie étaient injustement attaqués pour soi-disant avoir fait de la collaboration. Ils passaient devant les tribunaux. Quand ils entraient dans les prétoires, la foule criait : « A mort ! ». Et il n'y avait que très peu d'avocats qui avaient le courage de défendre ces gens-là qui, visiblement, n'avaient rien fait d'extraordinaire. Parmi ces gens-là, il y avait des gens que vous avez bien connus : Eugène AGOSTINI qui a été au Conseil municipal et dont son épouse, avocate aussi, va bientôt avoir 100 ans, et qui habite rue Sylvabelle ; Théo LOMBARD, Germaine POINSOT-CHAPUIS, quelques avocats qui se comptaient, dit-on, sur les doigts des deux mains, les autres se tiraient volontiers à l'abri.

Nous verrons tout cela. Cela dépendra aussi un peu des rapports que je peux avoir avec certains élus amis de Madame PALLOIX. On ne peut pas toujours tout demander sans jamais rien donner.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur le Maire. Eugène AGOSTINI qui, d'ailleurs, a siégé au Conseil municipal et qui était élu avec vous dans le 6^{ème} arrondissement, de 1983 à 1989 et qui avait un talent oratoire absolument exceptionnel.

Tout cela étant précisé, le rapport est soumis au vote.

Le rapport 15-28437/160 DGUP est adopté à l'unanimité

Rapport n° 15-28460/161 DEEU
DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN -
SERVICE ESPACES VERTS ET NATURE - Crèche Saint-Giniez -
Rénovation des espaces extérieurs - 8^{ème} arrondissement -
Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

Rapporteur : M. FRANCESCHETTI

M. FRANCESCHETTI.- Monsieur le Sénateur-Maire, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport émane de la Délégation générale Ville durable et Expansion, Direction de l'Environnement et de l'Espace urbain, Service Espaces verts et Nature. Il concerne la crèche de Saint-Giniez, la rénovation des espaces extérieurs, dans le 8^{ème} arrondissement.

Le jardin et les espaces extérieurs de cette crèche sont dégradés et nécessitent une rénovation importante. Aussi, il est proposé de requalifier ce jardin et tous ses composants.

Il vous est demandé d'approuver la rénovation de ces espaces et d'autoriser la dépense à hauteur de 155 000 €.

Je vous demande donc, chers collègues, de bien vouloir approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- Je demande à Madame CAULE également de bien vouloir être très attentive aux travaux qui doivent être faits à l'intérieur de la crèche et qui doivent être budgétisés. Il faut donc suivre les deux dossiers en parallèle.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le sou mets aux voix.

Le rapport 15-28460/161 DEEU est adopté à l'unanimité

Rapport n° 15-28457/162 DAH

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - SERVICE

AMENAGEMENT ET HABITAT CENTRE SUD - Opération de

rénovation urbaine ZUS Centre Nord- 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 6^{ème}

arrondissements - Approbation de l'avenant 6 à la convention

pluriannuelle de financement n °10/669 entre la Ville et le GIP-

MRU.

Rapporteur : M. FARHI

M. FARHI.- Monsieur le Sénateur-Maire, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous vous demandons d'approuver un avenant à la convention pluriannuelle de financement entre la Ville et le GIP-MRU qui rentre dans le cadre de la Politique de la Ville.

Cette opération de la ZUS Centre Nord nous concerne en partie puisque cette convention touche le 6^{ème} arrondissement, et une partie du cours Julien et de la Plaine.

Il convient d'adopter cette convention pour acter, à budget constant, le changement de maîtrise d'ouvrage qui sera assurée par Logis Méditerranée à la place de 13 Habitat.

Je vous demande d'approuver cette convention.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le sou mets aux voix.

Le rapport 15-28457/162 DAH est adopté à la majorité

Vote contre du Groupe FN-RBM

Rapport n° 15-2573/163 DSFP
DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT -
DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE -
SERVICE DE LA GESTION IMMOBILIERE ET PATRIMONIALE -
Approbation de subventions en nature accordées à des
organismes dont l'activité présente un intérêt général local.

Rapporteur : Mme MARTINOD

Mme MARTINOD.- Monsieur le Sénateur-Maire, Monsieur le Maire, mes chers collègues élus, Mesdames et Messieurs, ce rapport commun à tous les secteurs concerne les locaux communaux que la Ville de Marseille met à la disposition des associations exerçant des activités qui présentent un intérêt général local, participent au développement du territoire et créent du lien social. Ces locaux sont mis à leur disposition à titre gracieux ou moyennant le paiement d'une indemnité d'occupation ou d'un loyer inférieur à la valeur locative réelle du bien.

En conséquence, cet avantage doit être considéré comme une subvention en nature qui variera chaque année en fonction de l'évolution de l'indice de l'INSEE du coût de la construction.

Il vous est proposé d'approuver l'attribution de ces subventions à 23 associations, dont 3 sont implantées dans le 4^{ème} secteur : l'association Comité d'Intérêt de Quartier des Goudes, l'association Fédération Unie des Auberges de Jeunesse, et l'association de la Société d'Horticulture et d'Arboriculture des Bouches-du-Rhône du 8^{ème} arrondissement.

Merci de bien vouloir approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- Je précise que, s'agissant du Comité d'Intérêt de Quartier des Goudes, il s'agit de la promesse tenue de mettre à sa disposition un local sous la forme d'un Algéco dans le quartier des Goudes. Cela a été fait, il y a 2 mois. Je remercie tous ceux qui s'en sont occupés, en particulier Madame CARADEC.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le sou mets aux voix.

Le rapport 15-28573/163 DSFP est adopté à l'unanimité

Abstention du Groupe FN-RBM

Rapport n° 15-28581/164 DGP

DELEGATION GENERALE - DIRECTION DES GRANDS PROJETS - 8^{ème} arrondissement - Contrat de Partenariat du Stade Vélodrome et abords - Autorisation de signature de la convention de mise à disposition du parking relais Rond-Point du Prado.

Rapporteur : M. TALAZAC

M. TALAZAC.- Il s'agit de la mise à disposition par convention d'un certain nombre de places de stationnement au niveau des nouveaux parkings créés autour du Stade Vélodrome, dans le cadre des travaux qui y ont été faits. Ces parkings sont mis à la disposition du public pour faire des parkings-relais. Un des éléments-clés de notre politique de stationnement est de permettre l'échange et de faire en sorte que les véhicules viennent se garer autour de la périphérie du centre-ville et que leurs occupants prennent ensuite les transports en commun. Ces parkings pourront remplir cet office et, en même temps, partageront leur temps pour permettre les grands évènements pour lesquels notre ville devient

coutumière, en particulier des manifestations sportives de très haut niveau.

C'est pour cela que l'on vous demande d'adopter ce rapport.

M. le MAIRE.- Je précise que, lorsque nous avons organisé le focus immobilier sur les 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements, la semaine dernière, un chef d'entreprise est venu m'interroger pour savoir si les parkings-relais permettaient aux salariés de venir déposer leur voiture le matin pour aller travailler dans le centre-ville ou au nord de la ville pour ceux qui viennent de l'est. Il était très satisfait de la création de ce parking-relais et de la convention passée.

M. MENCHON.- Une précision : on parle de parking-relais, est-ce qu'il est bien assujéti à la prise d'un ticket de transport ? Ce n'est pas très clair.

M. TALAZAC.- C'est un vrai parking-relais.

M. le MAIRE.- Je soumetts le rapport au vote.

Le rapport 15-28581/164 DGP est adopté à l'unanimité

Rapport n° 15-28586/165 DASS
DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE –
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Soutien
aux équipements sociaux Acomptes sur le budget 2016

Rapporteur : Mme MARTINOD

Mme MARTINOD.- Monsieur le Sénateur-Maire, Monsieur le Maire, mes chers collègues élus, Mesdames et Messieurs, la Ville de Marseille finance les centres sociaux qui assurent une mission

d'intérêt général dont la continuité doit être assurée. Pour éviter toute interruption dans le fonctionnement de ces associations qui poursuivent une mission socioculturelle, il est proposé de verser des acomptes avant le vote du budget.

Pour notre secteur, sont concernés : le Centre social Mer et Colline, le Centre social Roy d'Espagne, le Centre social Saint-Giniez-Milan.

Ces centres sociaux font un travail de grande qualité dans notre secteur.

Merci de bien vouloir adopter ce rapport.

M. le MAIRE.- Le Maire a dit, avec un sourire « le Centre social Mer et Colline de Madame PALLOIX ». Sourire pour sourire, je rajouterai que lorsqu'il s'est agi de défendre le Centre social Mer et Colline, quand le Gouvernement actuel, modifiant le périmètre de la ville, l'a sorti du périmètre, nous nous sommes tous trouvés, quelle que soit notre sensibilité politique, à l'exclusion du Front national, pour défendre le travail réalisé par Mer et Colline. Je me suis donc retrouvé à manifester devant la préfecture entre Madame LEVY-MOZZICONACCI et Madame PALLOIX. C'était une expérience agréable, mais que je ne renouvellerai pas forcément tous les ans.

Je mets le rapport aux voix.

Le rapport 15-28586/165 DASS est adopté à l'unanimité

Abstention du Groupe FN-RBM

Rapport n° 15-28621/166 DAC
DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE -
DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Attribution d'une
subvention d'investissement à l'association Musicatreize
Mosaïques - Approbation de la convention de financement conclue
entre la Ville de Marseille et l'association Musicatreize Mosaïques

Rapporteur : M. DETAILLE

M. DETAILLE.- Monsieur le Sénateur-Maire, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, il s'agit d'une attribution de subvention d'investissement à Musicatreize Mosaïques.

La Ville de Marseille dispose, avec la salle Musicatreize, dans le 6^{ème} arrondissement, proche de la place Lully qui participe au renouveau du centre-ville, proche, Monsieur le Maire, de votre musée bien-aimé, le Musée Cantini, d'un équipement intermédiaire en matière de musique classique.

L'activité de cette salle répond à une offre tout à fait nouvelle, en suscitant la création musicale contemporaine et la diffusion du répertoire du XXe siècle, en créant des passerelles entre les différents niveaux des pratiques amateurs. Cette salle participe également d'une politique de renouveau du centre-ville. Aussi, la Ville a accordé, en 2012, une subvention d'investissement d'un montant de 125 000 € pour une extension des locaux. Aujourd'hui, il vous est proposé d'accorder une subvention de 61 000 € pour finaliser ces travaux et acquérir du matériel complémentaire.

M. le MAIRE.- J'en profite pour vous remercier, Monsieur DETAILLE, pour la très grande réussite de l'exposition de la crèche à Bagatelle, et le très grand succès en particulier de l'atelier pour enfants qui jouxte cette crèche, et qui a été plein tout le week-end.

Vous faisiez allusion à l'investissement de la municipalité pour le centre-ville, modestement, la Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements y participe pendant la période des fêtes de Noël, avec l'installation, sur plusieurs places, de manèges, et par la décision que nous avons prise d'organiser les vœux de la Mairie le 14 janvier prochain, au Musée Cantini.

Je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 15-28621/166 DAC est adopté à l'unanimité

Rapport n° 15-28479/167 DAH

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME -

Engagement municipal pour le logement - Prorogation du dispositif d'aide à la production de logements sociaux pour 2016.

Rapporteur : Mme HOCHFELDER

Mme HOCHFELDER.- Ce rapport concerne l'engagement municipal pour le logement, prorogation du dispositif d'aide à la production de logements sociaux pour 2016.

Depuis 2006, la Ville de Marseille a pris un engagement municipal pour le logement. Cette volonté s'est traduite par la mise en place d'outils pour fluidifier le parcours résidentiel des ménages. La Ville favorise ainsi la production de logements sociaux par la mise en œuvre d'un dispositif financier d'aide à la création de logements neufs ou améliorés dans l'ancien.

Il vous est proposé, pour l'exercice 2016, de maintenir ce régime d'aide à la production de logements. Cette aide financière est plafonnée et n'intervient que sur présentation d'un bilan d'exploitation du programme faisant apparaître un déséquilibre justifiant l'aide sollicitée.

Je vous remercie d'approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention. S'il n'y en a pas, je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 15-28479 DAH est adopté à l'unanimité

Abstention du Groupe FN-RBM

(Départ de Monsieur GAUDIN)

Rapport n° 15-28585/168 DASS

**DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE -
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - SERVICE
DE LA SOLIDARITE ET DE LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION -
Paiement aux associations ou autres organismes d'acomptes à
valoir sur les crédits de l'exercice 2016**

Rapporteur : M. VITALIS

M. VITALIS.- Bonsoir ! Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport vient du Service de la Solidarité, Service de la Lutte contre l'exclusion. Il s'agit d'un paiement aux associations et organismes pour des acomptes sur l'exercice 2016. Tous les secteurs sont concernés. Compte tenu de cette vocation transversale, ces trois associations sont : les Restos du Cœur, la Fondation Saint-Jean-de-Dieu, l'Unité d'Hébergement d'Urgence. Dans notre secteur, plus particulièrement les Restos du Cœur qui

ont une antenne dans le 6^{ème} arrondissement. L'acompte autorisé est de 9 000 €.

Merci de bien vouloir voter ce rapport.

M. le MAIRE.- J'en profite pour vous remercier vous aussi pour votre investissement dans le cadre du week-end du Téléthon.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je soumetts le rapport aux voix.

Le rapport 15-28585/168 DASS est adopté à l'unanimité

Rapport n° 15-28614/169 DSFP

DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT

DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMONE -

SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 8^{ème} arrondissement - Sainte-

Anne - Avenue Clot-Bey et Alexandre Dumas - Lancement d'un

appel à projets conjoint avec la Communauté urbaine Marseille

Provence Métropole en vue de la cession d'un ensemble

immobilier.

Rapporteur : M. DJIANE

M. DJIANE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, la Ville de Marseille et MPM souhaitent lancer un appel à projets en vue de la réalisation d'un programme de logements sur des parcelles situées 10-12, avenue Clot-Bey, ex-siège de la RTM, et 44, avenue Alexandre Dumas.

Une étude réalisée par l'AGAM a permis de confirmer que ce site, situé en zone UT1 du PLU de Marseille, présente toutes les caractéristiques d'un programme qualitatif de logements d'une capacité de 20 000 m² de surface de plancher.

Le cahier des charges de l'appel à projets sera conjointement réalisé par les deux collectivités propriétaires du foncier concerné, qui analyseront les propositions du candidat selon les critères suivants : 70 % en fonction du projet proposé, 30 % en fonction de l'offre foncière.

Ce rapport propose d'approuver cette démarche commune, ainsi que le lancement de l'appel à projets.

Je vous remercie de voter ce rapport.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce dossier ?

Mme PALLOIX.- C'est un terrain qui susciterait un peu d'attention parce que, franchement, il est magnifique, il est boisé et, faire encore un projet immobilier là-dessus ne me convient pas du tout.

Est-ce que la RTM est d'accord pour partir ?

M. le MAIRE.- Madame PALLOIX, faites votre intervention, vous posez vos questions et nous, quand on veut et comme on veut, nous répondons.

Mme PALLOIX.- Je disais que je souhaiterais que l'on regarde à deux fois ce terrain parce qu'il est vraiment boisé, il est magnifique, et que l'on pourrait certainement, compte tenu qu'il y a le lycée Daumier à côté, que c'est un quartier de jeunes gens, peut-être avoir une autre idée que simplement un projet immobilier qui risque de tout le détruire.

M. le MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. MENCHON.- C'est typiquement le type de projet avec 2 hectares sur lequel il faudrait arriver, dans le cahier des charges, à prévoir 20 % de logements sociaux. Voilà comment on organiserait mieux la mixité sociale dans notre secteur, sans forcément reproduire les erreurs des quartiers nord puisque elles ont été de concentrer tous les logements sociaux dans le même secteur.

Mme LEVY-MOZZICONACCI.- Messieurs, Mesdames, chers collègues, je pense qu'une réflexion doit se mettre en place au sujet de ce terrain de 20 000 m², compte tenu de sa qualité. Il me semble que des projets alternatifs pourraient au moins être discutés, réfléchis, anticipés.

Si l'idée est de faire un projet immobilier, il est bien évident que c'est le moment d'appliquer la loi SRU et la loi Duflot. Il me semble que, aujourd'hui, dans le cadre du PLH, notamment celui signé en 2012 par MPM, il est question d'avoir des logements sociaux à raison de 20 % par arrondissement.

Pour rappel, les logements sociaux dans notre secteur d'arrondissements représentent 7,5 %.

A partir de cette réflexion, il nous semble important, si l'on cherche à avoir une réelle mixité sociale et, à mon sens, on en aurait bien besoin, tous partis confondus en tant que républicains, parce que d'autres villes l'ont fait avec des républicains aussi à leur tête, qu'une réflexion se mette en place et, si l'on retient ce projet, qu'il intègre en effet les 20 % de logements sociaux.

Il faut savoir, et j'en informe l'ensemble de nos collègues, que, dans le cadre de MPM, le groupe auquel j'appartiens a écrit au préfet pour faire une préemption de ce terrain, notamment pour faire

appliquer la loi en termes de logement social si ce projet devait s'inscrire dans un projet immobilier. Il me semble que tout le monde n'est pas d'accord, même dans votre majorité, sur l'objet et la destination immobilière de ce projet.

M. le MAIRE.- Je vais vous répondre et, éventuellement, Madame CARADEC pourra compléter.

Tout le monde est d'accord sur la destination immobilière de ce projet dans la majorité municipale, sur la décision prise par le Maire de Marseille, Jean-Claude GAUDIN, lui-même, et le Président de la communauté urbaine, Guy TEISSIER.

Les modalités du relogement de la RTM dans un autre immeuble ont pu faire discussion, ainsi que l'opportunité ou non de faire une opération à tiroirs, avec construction d'un nouveau siège pour la RTM sur le périmètre d'Euroméditerranée. La Présidente d'Euroméditerranée étant là, elle pourra également en parler. Mais, sur le choix de vendre les terrains qui appartiennent à la Communauté urbaine d'une part, à la Ville de Marseille d'autre part, pour réaliser un programme de construction immobilière, tout le monde en est d'accord. Et, pour être particulièrement clair et précis, mon prédécesseur l'avait lui-même demandé avant que je ne devienne Maire des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements de Marseille.

Pour ce qui concerne la deuxième réponse, vous savez, Madame LEVY-MOZZICONACCI, ici comme ailleurs, plus précisément sur ce sujet comme sur d'autres, nous sommes totalement insensibles à la menace. La menace de l'Etat, qui veut, sur votre demande - ce que je n'hésiterai pas à dénoncer publiquement chaque fois que ce sera possible – « truffer » le 8^{ème}

arrondissement d'opérations de logements sociaux dans un but purement politicien ne nous fera pas trembler. Vous avez convaincu les autorités préfectorales et gouvernementales d'essayer de faire un immeuble de logements sociaux au 55, boulevard Périer, je vous dis qu'il ne se fera pas. Pareil avenue Clot-Bey, cela ne se fera pas. L'Etat ne nous imposera pas cela. Si vous vouliez vraiment agir dans le sens de l'intérêt général, vous devriez aller convaincre vos amis politiques d'Allauch ou des Pennes-Mirabeau, par exemple, de construire des immeubles de logements sociaux parce que, eux, ils ont le foncier pour le faire.

(Applaudissements)

Madame CARADEC, voulez-vous compléter ma réponse ? S'il n'y a pas nécessité, je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 15-28614/169 DSFP est adopté à la majorité

Vote contre des Groupes de Gauche

**Rapport n° 15-28586/170 DASS
DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE -
DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Soutien
aux équipements sociaux - Acomptes sur le budget 2016**

M. le MAIRE. - Ce rapport est retiré.

**Rapport n° 15-28590/171 DVSEJ
DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE -
DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE
- Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales
des Bouches-du-Rhône - Approbation de l'avenant n°3 au contrat
CEJ-2G n°2012-503**

Rapporteur : Mme CAULE

Mme CAULE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport émane de la Délégation générale Education, Culture et Solidarité.

Le Conseil municipal a approuvé, en 2012, le deuxième contrat Enfance Jeunesse passé avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône, qui prévoit la promotion et le développement des accueils collectifs de mineurs, de la naissance jusqu'à leur majorité.

Au-delà des 731 places et 3 actions déjà prévues pour la période 2012-2015, il est proposé de prendre en compte, par la signature d'un avenant, des places supplémentaires et des nouvelles actions non-inscrites, soit 59 places d'accueil pour les jeunes enfants. En 2015, dans le cadre du Pacte de sécurité et de cohésion sociale, et dans l'objectif d'une amélioration de services aux familles, deux relais d'assistantes maternelles ont été créés, dont un dans le 8^{ème} arrondissement.

Concernant le volet Jeunesse, il est proposé de poursuivre la création et l'extension de l'accueil collectif de loisirs éducatifs de 206 places pour répondre aux besoins des familles.

Par le présent rapport, il est donc proposé d'approuver cet avenant.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport aux voix.

Le rapport 15-28590/171 DVSEJ est adopté à l'unanimité

Rapport n° 15-28620/172 DAC.
DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE -
DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Paiements aux
associations culturelles des premiers versements de subventions
2016 - Approbation des conventions de subventionnement
conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations.

Rapporteur : M. DETAILLE

M. DETAILLE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, il s'agit de paiements aux associations culturelles des premiers versements de subventions 2016. Ce rapport concerne les huit secteurs de Marseille.

Il vous est proposé d'approuver le premier versement de subventions aux associations culturelles déjà conventionnées et qui ont un rayonnement sur l'ensemble du territoire. Par exemple, pour notre secteur : Actoral Montevideo, Théâtre Nono, etc. Plus généralement, le Festival de Marseille pour la danse, Musicatreize, l'association Regards de Provence, le FRAC pour les arts visuels.

Il s'agit d'approuver le versement d'acomptes avant le vote du budget 2016 et d'approuver 47 conventions avec les associations jointes dans l'annexe du présent rapport, ainsi que 45 avenants. La dépense prévisionnelle s'élève à 6 504 800 €.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je soumets le rapport aux voix.

Le rapport 15-28620 DAC est adopté à l'unanimité

Rapport n° 15-28504/173 DAH
DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT
DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - GIP Marseille
Rénovation Urbaine - Approbation des termes du protocole de
préfiguration des projets de renouvellement urbain cofinancés
par l'ANRU dans le cadre du NPNRU à Marseille.

Rapporteur : Mme HOCHFELDER

Mme HOCHFELDER.- Ce rapport concerne l'approbation des termes du protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain cofinancé par l'ANRU, dans le cadre du nouveau Programme national de renouvellement urbain à Marseille.

Le contrat de ville intercommunal a été approuvé par une délibération du 29 juin 2015. Il a été signé par 50 partenaires, notamment l'Etat, la Région, le Département, la CUM. Il comporte quatre grands secteurs géographiques. Pour notre secteur, le Grand Centre-Ville est concerné.

Ce contrat définit les interventions à conduire pour les quartiers les plus en difficulté.

Il convient d'approuver un nouveau programme de préfiguration de projets de renouvellement urbain qui précise l'ambition des projets à mettre en œuvre, le programme d'études permettant d'aboutir à des programmes urbains ensuite déclinés dans les conventions signées par l'ANRU, ainsi que la participation annuelle de la Ville pour un montant de 302 500 €.

Je tiens à votre disposition le protocole de préfiguration, et je vous demande d'approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je soumetts le rapport aux voix.

Le rapport 15-28504 DAH est adopté à la majorité

Vote contre du Groupe FN-RBM

Rapport n° 15-28639/174 DPMS
DELEGATION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA POLICE
MUNICIPALE ET DE LA SECURITE - SERVICE PREVENTION DE LA
DELINQUANCE - Dispositif de médiation sociale urbaine -
Demande de subvention auprès de l'État

Rapporteur : M. DJIANE

M. DJIANE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, ce rapport est présenté à titre d'information car le dispositif ne concerne pas le 4^{ème} secteur, contrairement à celui de la période estivale pour la gestion des plages.

Il s'agit de cités en difficulté pour lesquelles la Ville de Marseille, en partenariat avec l'Etat et les bailleurs sociaux, a mis en place des médiateurs sociaux urbains avec pour mission de faire de la présence préventive et de la veille au bénéfice des habitants.

Il est ici envisagé de créer 70 nouveaux postes pour élargir le champ d'intervention des médiateurs aux quartiers et non seulement exclusivement aux cités.

La Ville de Marseille sollicite une subvention auprès de l'Etat de 500 000 € pour contribuer à l'opération. Au total, une centaine de médiateurs sera affectée d'ici la fin de l'année 2015 à 40 quartiers de Marseille.

Enfin, il faut souligner que la gouvernance globale et partenariale de ce dispositif sera placée sous l'égide du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Je vous remercie de voter ce rapport.

M. le MAIRE.- Je voudrais simplement que nous saisissons officiellement la Présidente du CLSPD, par délégation du Maire, Madame POZMENTIER, d'une demande tendant à ce que des médiateurs puissent intervenir dans le quartier du cours Julien.

Cette demande devra être réitérée dans le cadre du CLSPD de secteur au sein duquel vous me représentez, Monsieur DJIANE régulièrement. Etant donné qu'il y a un focus sur le cours Julien, je pense que cette demande devrait être faite et entendue.

Je vous demande également de faire en sorte que le dispositif de présence de médiateurs sur le littoral sud qui a été testé, à titre expérimental, pour la première fois l'été dernier, soit reconduit et amplifié cette année. C'est comme pour les réservations, il faut s'y prendre à temps pour en avoir. Donc, il faut que ces demandes soient faites dès aujourd'hui.

Cela étant dit, je sou mets le rapport aux voix.

Le rapport 15-28639/174 DPMS est adopté à l'unanimité

Abstention du Groupe FN-RBM

Rapport n° 15-28637/175 DM
DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION -
DIRECTION DE LA MER - Plan de préservation et de valorisation du
milieu marin et de ses ressources Gestion de l'aire marine Prado-
Frioul - Autorisation de solliciter des co-financements

Rapporteur : M. le MAIRE

M. le MAIRE.- La Ville de Marseille a adopté, en octobre 2011, un Plan pour la préservation et la valorisation du milieu marin visant à maintenir la biodiversité et concilier préservation de la nature et activités humaines. Pour ce faire, sont envisagées, en 2016, plusieurs actions de gestion de l'aire marine Prado-Frioul constituée des récifs artificiels du Prado et de la partie marine du site Natura 2000. Il s'agit notamment de la mise en œuvre et équipement de la patrouille municipale de gestion des espaces naturels maritimes qui sera missionnée pour surveiller les activités en mer sur les récifs Natura 2000 en toutes saisons, pour sensibiliser le public à la préservation du milieu marin, pour mettre en œuvre des actions de communication.

Plusieurs actions sont susceptibles d'être éligibles à des aides financières de partenaires institutionnels qui seront sollicités en conséquence.

Je vous demande, mes chers collègues, d'approuver ce rapport.

Le rapport 15-28637/175 DM est adopté à l'unanimité

Rapport n° 15-28662/176 DGUAH
DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT
- Modalités d'exercice de la compétence Aménagement transférée
à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole -
Conclusion d'une convention de gestion de gestion en application
de l'article L.5215-27 du Code Général des Collectivités
Territoriales.

Rapporteur : Mme HOCHFELDER

Mme HOCHFELDER.- Ce rapport concerne les modalités d'exercice de la compétence Aménagement transférée à la Communauté urbaine MPM. Conclusion d'une convention de gestion en application de l'article L.5212-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les compétences de la Communauté urbaine en matière d'aménagement ont été renforcées et précisées par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et de l'affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014, et la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014.

La Ville de Marseille doit transférer en conséquence à la Communauté urbaine 18 opérations d'intérêt communautaire en cours de réalisation, sous forme de concessions d'aménagement.

Parmi elles, deux opérations concerne le 4^{ème} secteur : l'éradication de l'habitat insalubre lot 1, 4 immeubles en diffus y sont inclus dans le 6^{ème} arrondissement, et l'opération d'aménagement Grand Centre-Ville avec les secteur de la Plaine, Nau, Bons-Enfants, Fongate et Bedarides dans le 6^{ème} arrondissement.

Dans l'attente d'une organisation définitive des services opérationnels de la Communauté urbaine pour exécuter ces projets, il est proposé d'approuver une convention de gestion transitoire de ces opérations par la Ville de Marseille pour le compte de la CUM MPM.

Cette convention précise les conditions administratives techniques et financières de l'exercice de cette compétence.

Je vous remercie d'approuver ce rapport.

M. le MAIRE.- Il s'agit d'une des compétences transférées à la Métropole. Je précise que, dans le cadre de cette commission, que l'on appelle la CLECT, pour vérifier compétence par compétence ce qui est transféré de la Ville à la Communauté urbaine et de la Communauté urbaine à la Métropole, il a été décidé pour ces opérations d'aménagement de ne transférer que celles qui sont actives et pas celles qui sont terminées mais non clôturées. C'est pour cela que vous avez, pour ce qui concerne le 4^{ème} secteur, ces deux opérations qui auraient pu y être incluses, mais cela vaut pour l'ensemble du territoire communal.

Je mets ce rapport au vote.

Le rapport 15-28662/176 DGUAH est adopté à l'unanimité

Vous avez, en annexe, conformément aux engagements que j'avais pris, les rapports de la Communauté urbaine qui concernent les 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Mme PALLOIX.- Vous allez me trouver un peu redondante, mais tant pis ! Il y a un rapport à la Communauté

urbaine qui m'intéresse, le rapport 9 en Voirie. Ce rapport concerne deux avenants, le n° 9 et le n° 2, des tunnels Prado-Carénage, Prado Sud pour la liaison souterraine Schloesing. Là, on passe dessous.

J'ai plusieurs annotations sur ces avenants. Mais, pour ne pas faire long, je vais simplement vous dire ce qui se passe.

Après la concertation préalable qui a été approuvée, il était bien dit dans le même rapport que l'on attendait l'enquête publique. Sachant que, au 1^{er} janvier 2016, il y avait la Métropole, on se disait que l'on allait avoir l'enquête publique assez rapidement. Et, on nous sort ce rapport n° 9 avec déjà pour le TPC l'allongement de la DSP de 11 ans et 2 mois au lieu de 7 ans comme il était prévu. Cela fait un peu beaucoup, mais après, on comprend mieux, c'est une question de gros sous.

Et, ensuite, un autre avenant pour le TPS parce que faire tomber la liaison souterraine Schloesing dans le TPS était compliqué parce qu'il fallait que le bout du boyau, qui se situe à l'entrée du TPC, revienne au tunnel Prado-Carénage pour que l'on puisse faire cette jonction.

Si vous n'avez pas compris, lisez les avenants.

M. le MAIRE.- J'ai compris.

Mme PALLOIX.- Vous avez compris ? Vous voyez que je suis claire, surtout quand je maîtrise bien le dossier. On attend toujours l'enquête publique. De surcroît, on n'attend pas que l'enquête publique, nous attendons aussi l'avis de la Commission européenne. Malgré tout, on se retrouve avec un rapport sur deux avenants et sur ces deux tunnels. On apprend même plein de

choses dans ce rapport : on apprend aussi quand la signature avait été faite avec l'ancien Président de la Communauté urbaine et TPC pour le tunnel Prado-Sud.

M. le MAIRE.- Mes chers collègues, c'est un dossier très important. Je vous invite à écouter.

Mme PALLOIX.- Et l'annexe n° 7 sur le recul jusqu'en 2026.

J'ai appris que cette signature de la convention avait été faite entre le premier et le deuxième tour des municipales 2008.

J'ai appris aussi que notre tunnel Prado-Carénage, que nous avons critiqué, avec le TPS qui était aussi payant, apparemment est le plus cher de France. C'est écrit dans le rapport. Et que le TPS ne faisait pas son compte : il était prévu 18 000 voitures, il n'en est qu'à 14 000.

Il s'agit de choses très intéressantes qui nous prouvent que, quand vous êtes obligés de passer par le tunnel tous les jours pour aller travailler, comme je le faisais quand j'étais encore en activité, et que vous vous tapez une heure ou une heure et demie d'embouteillage, on se pose encore des questions.

Tout cela pour vous dire que nous avons demandé à la Commission Voirie de le retirer parce qu'il nous semble qu'il n'est pas dans la suite logique. Normalement, on devait attendre l'avis de la Commission européenne, puis avoir l'enquête publique, pour savoir exactement d'où cela partait et où cela arrivait, et aussi qui était le délégataire. Quand nous avons eu la première réunion préalable, on ne le savait pas. On ne savait pas non plus combien

cela allait coûter. On ne savait pas non plus que l'on risquait d'avoir un autre boyau qui allait partir jusqu'à Rabatau 2, etc.

Ce rapport mérite d'être bien étudié pour voir tous les inconvénients d'une telle opération. Merci de m'avoir écoutée.

M. le MAIRE.- Le débat aura lieu à la Communauté urbaine. Pour ce qui nous concerne, je vais redire ce que je vous ai dit : l'objectif est de faire tomber le « cafouche » de la passerelle du Général Ferrié, de faire passer les voitures en trémie, de permettre le passage du tramway. Entre parenthèses, ce tramway tant critiqué de la rue de Rome, à gauche comme à droite, est un succès commercial immédiat. Il se doit évidemment d'être ensuite prolongé, comme nous le disons depuis le début, pour passer par l'avenue Cantini et traverser la place du Général Ferrié. Ce tunnel permettra de fluidifier la circulation vers Sainte-Marguerite et sera gratuit. Nous partageons tous ces objectifs, nous les assumons et nous les soutenons. Je ne vois pas bien d'ailleurs ce qui pourrait être contestable là-dedans.

S'agissant des tunnels précédents, le tunnel Prado-Carénage a été fait par une municipalité de gauche. Il n'a pas été fait par la municipalité de Jean-Claude GAUDIN. Heureusement d'ailleurs qu'ils l'ont fait parce que, chaque fois qu'on le ferme, la circulation dans la ville devient totalement impossible. Quant à l'autre tunnel que vous avez tant critiqué, il attendait 18 000 voitures, il en est aujourd'hui à 14 000, depuis à peine un peu plus d'un an. Il n'est donc pas si loin que cela de ses objectifs, étant rappelé que le Prado-Carénage a mis beaucoup plus longtemps avant d'atteindre ses objectifs.

Je ne vois pas bien où est la difficulté. Que vous continuiez à critiquer ce sur quoi vous vous êtes battue pendant des années, c'est votre droit le plus légitime. Mais, sur la nouvelle opération, je ne vois pas bien ce que vous pouvez critiquer. Le fait que ce soit voté aujourd'hui, c'est justement pour que le dossier puisse être pris en compte et poursuivi dans le cadre de la Métropole, qu'il soit déjà dans les tuyaux administratifs, qu'il n'y ait pas besoin de perdre encore des années pour le faire. Je ne vois pas l'intérêt que nous aurions à perdre des années pour prolonger le tramway jusqu'à Sainte-Marguerite, en passant par Cantini et la place du Général Ferrié. Je ne vois pas pourquoi on perdrait des années pour détruire cette passerelle hideuse qui défigure le coin du Parc du 26^{ème} Centenaire et le boulevard Rabatau.

Quant à ce qui s'est passé ou pas entre les deux tours des élections de 2008, vous étiez sur une liste qui n'a pas trop de leçons de transparence et de rigueur juridique à donner.

Le débat étant clos, est-ce que quelqu'un d'autre demande la parole ?

M. VITALIS.- Simplement pour vous parler du 20^{ème} Téléthon de la Mairie du 6-8. Avec quelques amis, nous nous sommes retrouvés sur nombre de manifestations qui ont eu beaucoup de succès. Il a rapporté provisoirement plus de 16 000 €. On en reparlera quand les chiffres seront complets. Ce n'est pas encore le record de l'année dernière, mais on y tend. Merci ! Bonne soirée !

M. le MAIRE.- L'ordre du jour est épuisé. La séance est levée.

(La séance est levée à 20 h 55)